



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

UN LIBRARY

SIXTEENTH YEAR

953

rd MEETING: 8 JUNE 1961

UNVER. COLLECTION

ème SÉANCE: 8 JUIN 1961

SEIZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/953)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 26 May 1961 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Afghanistan, Burma, Cambodia, Cameroun, Central African Republic, Ceylon, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Cyprus, Dahomey, Ethiopia, Federation of Malaya, Gabon, Ghana, Guinea, India, Indonesia, Iran, Iraq, Ivory Coast, Japan, Jordan, Laos, Lebanon, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Morocco, Nepal, Nigeria, Philippines, Saudi Arabia, Senegal, Somalia, Sudan, Togo, Tunisia, United Arab Republic, Upper Volta, Yemen and Yugoslavia (S/4816 and Add.1).	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/953).	1
Adoption de l'ordre du jour.	1
Lettre, en date du 26 mai 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Arabie Saoudite, de la Birmanie, du Cambodge, du Cameroun, de Ceylan, de Chypre, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, de la Fédération de Malaisie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, du Japon, de la Jordanie, du Laos, du Liban, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, du Népal, de la Nigéria, des Philippines, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Sénégal, de la Somalie, du Soudan, du Tchad, du Togo, de la Tunisie, du Yémen et de la Yougoslavie (S/4816 et Add.1)	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

NINE HUNDRED AND FIFTY-THIRD MEETING
Held in New York, on Thursday, 8 June 1961, at 10.30 a.m.

NEUF CENT CINQUANTE-TROISIÈME SÉANCE
Tenue à New York, le jeudi 8 juin 1961, à 10 h 30.

President: Mr. T. F. TSIANG (China).

Present: The representatives of the following States: Ceylon, Chile, China, Ecuador, France, Liberia, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Arab Republic, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/953)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 26 May 1961 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Afghanistan, Burma, Cambodia, Cameroun, Central African Republic, Ceylon, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Cyprus, Dahomey, Ethiopia, Federation of Malaya, Gabon, Ghana, Guinea, India, Indonesia, Iran, Iraq, Ivory Coast, Japan, Jordan, Laos, Lebanon, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Morocco, Nepal, Nigeria, Philippines, Saudi Arabia, Senegal, Somalia, Sudan, Togo, Tunisia, United Arab Republic, Upper Volta, Yemen and Yugoslavia (S/4816 and Add.1).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 26 May 1961 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Afghanistan, Burma, Cambodia, Cameroun, Central African Republic, Ceylon, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Cyprus, Dahomey, Ethiopia, Federation of Malaya, Gabon, Ghana, Guinea, India, Indonesia, Iran, Iraq, Ivory Coast, Japan, Jordan, Laos, Lebanon, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Morocco, Nepal, Nigeria, Philippines, Saudi Arabia, Senegal, Somalia, Sudan, Togo, Tunisia, United Arab Republic, Upper Volta, Yemen and Yugoslavia (S/4816 and Add.1)

At the invitation of the President, Mr. Vasco V. Garin (Portugal), Mr. C. S. Jha (India), Mr. Alex Quaison-Sackey (Ghana), Mr. Gervais Bahizi (Congo, Leopoldville), Mr. Emmanuel J. Dadet (Congo, Brazzaville), Mr. Mamadou Traore (Mali) and Alhaji Muhammad Ngileruma (Nigeria) took places at the Council table.

Président: M. T. F. TSIANG (Chine).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Ceylan, Chili, Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Libéria, République arabe unie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/953)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 26 mai 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Arabie Saoudite, de la Birmanie, du Cambodge, du Cameroun, de Ceylan, de Chypre, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, de la Fédération de Malaisie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, du Japon, de la Jordanie, du Laos, du Liban, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, du Népal, de la Nigéria, des Philippines, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Sénégal, de la Somalie, du Soudan, du Tchad, du Togo, de la Tunisie, du Yémen et de la Yougoslavie (S/4816 et Add.1).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 26 mai 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Arabie Saoudite, de la Birmanie, du Cambodge, du Cameroun, de Ceylan, de Chypre, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, de la Fédération de Malaisie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, du Japon, de la Jordanie, du Laos, du Liban, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, du Népal, de la Nigéria, des Philippines, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Sénégal, de la Somalie, du Soudan, du Tchad, du Togo, de la Tunisie, du Yémen et de la Yougoslavie (S/4816 et Add.1)

Sur l'invitation du Président, M. Vasco V. Garin (Portugal), M. C. S. Jha (Inde), M. Alex Quaison-Sackey (Ghana), M. Gervais Bahizi (Congo [Léopoldville]), M. Emmanuel J. Dadet (Congo [Brazzaville]), M. Mamadou Traore (Mali) et Alhaji Muhammad Ngileruma (Nigeria) prennent place à la table du Conseil de sécurité.

1. The PRESIDENT: A further request for participation in the discussion of this question has been received from the representatives of Ethiopia and Morocco. These requests have been circulated in documents S/4831 and S/4832. If I hear no objection, I shall also invite the representatives of Ethiopia and Morocco to take a seat at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Tesfaye Gebre-Egzy (Ethiopia) and Mr. El Mehdi Ben Aboud (Morocco) took places at the Council table.

2. Mr. QUAISON-SACKKEY (Ghana): May I, first of all, place on record my delegation's appreciation of the President's courtesy in inviting me to participate in this discussion on Angola.

3. The delegation of Ghana, together with a number of others, has asked for the current meetings of the Council to be convened to examine the recent and very alarming developments in the territory of Angola. Since the Council considered this matter last March, many things have happened in Angola which have profoundly shocked world conscience. Tens of thousands of persons have been and are being massacred. In addition to a complete denial of political rights and self-determination, there has been the most ruthless suppression of human rights and fundamental freedoms. These developments, taken together, are not merely in contravention of the Charter and of General Assembly resolution 1603 (XV), but they constitute a serious threat to international peace and security. There is a shooting war in Angola.

4. Instead of expending his energies on showing photographs in this Council Chamber and on recounting atrocities perpetrated by so-called savages and barbarous men, the representative of Portugal could have spent time on telling the Council what the Portuguese Government under Salazar has done, and is doing, to hand over power to the Angolan people in accordance with the resolutions of the General Assembly. If there are atrocities and barbarism, I submit that this is a lamentable commentary on the so-called Portuguese civilizing mission in Africa, and in Angola in particular. What the Portuguese representative has described as terrorism, is nothing but African revolt against Portuguese repression, a release of the pent-up forces of nationalism.

5. It is now more absurd than before to argue that the situation in Angola concerns only the maintenance of public order. It has far wider implications. That this is so was recognized in the preamble of General Assembly resolution 1603 (XV), to which I have referred, which not merely took note of "disturbances and conflicts in Angola" but pointed out, firstly, that the continuance of those disturbances and conflicts was "likely to endanger the maintenance of international peace and security" and, secondly, that "failure to act speedily, effectively and in time for ameliorating" the political, economic and social "disabilities of the African peoples of Angola is likely to endanger international peace and security".

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Deux nouvelles demandes de participation aux débats sur la question à l'ordre du jour ont été reçues des représentants de l'Ethiopie et du Maroc. Ces demandes ont été publiées sous les cotes S/4831 et S/4832. En l'absence d'objection, j'inviterai donc les représentants de l'Ethiopie et du Maroc à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Tesfaye Gebre-Egzy, représentant de l'Ethiopie, et M. El Mehdi Ben Aboud, représentant du Maroc, prennent place à la table du Conseil de sécurité.

2. M. QUAISON-SACKKEY (Ghana) [traduit de l'anglais]: Je tiens tout d'abord à dire combien ma délégation vous est reconnaissante, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu m'inviter à prendre part au présent débat sur l'Angola.

3. La délégation ghanéenne a, avec beaucoup d'autres, demandé que le Conseil se réunisse pour examiner les événements fort alarmants qui ont eu lieu récemment en Angola. Depuis l'examen de cette question par le Conseil, en mars dernier, bien des choses se sont produites en Angola, qui ont profondément troublé la conscience mondiale. Des dizaines de milliers de personnes ont été massacrées, et la tuerie continue. Non seulement on refuse au peuple angolais tout droit politique et tout droit à l'autodétermination, mais encore les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont foulés aux pieds de la façon la plus implacable. Ces événements, considérés dans leur ensemble, non seulement constituent une violation de la Charte et de la résolution 1603 (XV) de l'Assemblée générale, mais sont encore une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. C'est une véritable guerre qui a lieu en Angola.

4. Au lieu de déployer tant d'efforts à montrer au Conseil des photographies et lui faire le récit d'atrocités commises par de prétendus sauvages et barbares, le représentant du Portugal aurait pu consacrer quelque temps à dire aux membres du Conseil quelles mesures le gouvernement Salazar a prises pour transférer le pouvoir au peuple angolais conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. S'il y a atrocités, s'il y a barbarie, cela, me semble-t-il, jette un jour bien sombre sur la prétendue mission civilisatrice du Portugal en Afrique, et notamment en Angola. Ce que le représentant du Portugal a décrit comme des actes de terrorisme n'est pas autre chose que la révolte des Africains contre la répression portugaise, le déchaînement des forces du nationalisme jusqu'alors contenues.

5. Il est maintenant plus absurde que jamais de prétendre que la situation en Angola ne relève que du maintien de l'ordre public. Elle a des implications bien plus vastes. C'est ce que l'Assemblée générale a reconnu dans le préambule de la résolution relative à la situation en Angola que j'ai déjà mentionnée [résolution 1603 (XV)]. L'Assemblée, en effet, ne se contente pas d'y prendre note "des troubles et des conflits qui se sont produits ... en Angola", mais elle y fait remarquer, d'abord, que la continuation de ces troubles et de ces conflits "risque de mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales" et, ensuite, que "le fait de ne pas agir rapidement, efficacement et en temps voulu pour remédier aux inégalités" — politiques, économiques et sociales — "qui frappent les populations africaines de l'Angola risque de mettre en danger la paix et la sécurité internationales".

6. It is therefore surprising to hear the representative of Portugal contend once again that Angola is an integral part of Portugal and that the Security Council lacks competence to intervene in this matter under Article 2, paragraph 7, of the Charter.

7. The representative of Portugal may well be the devil's advocate, but it is really fruitless to indulge in legalistic quibbles and fictions when the lives of thousands of Angolans and others are being lost in the face of Portuguese repression.

8. I must emphasize once again what I told this Council the last time the situation in Angola was under consideration [945th meeting]: that it was the Portuguese Government which unilaterally decided that Angola is an integral part of Portugal. Prior to 11 June 1951, there was no question whatsoever, under the political Constitution of the Portuguese Republic, that these areas were colonies governed by the Portuguese Colonial Act. On that date, however, a law was enacted, amending the Constitution and abolishing that Act, but nevertheless incorporating its provisions without major changes of substance in the revised Constitution, under the title "Do ultramar Portugues", and changing the expression "Ministry of Colonies" to "Ministry of Overseas Portugal". Thus, these areas, according to the Portuguese Government, became an integral part of the Portuguese State and were "united as between themselves and with Metropolitan Portugal".

9. It is pertinent to observe at this juncture that the Portuguese hurriedly changed on paper the character of their colonies in Africa at a time when tremendous changes were taking place in so-called colonial Africa. In fact, in 1951, Ghana, which was then the Gold Coast, had an all-African Parliament, great constitutional changes were beginning to operate in Nigeria, and rumblings were heard in Kenya and other parts of East Africa. It was this very period which saw a change in Portuguese thinking on the so-called colonies. But, like all iniquitous colonial laws, this new law was passed without ascertaining the wishes of the Angolan people and in direct contravention of the San Francisco Declaration of 1945^{1/} on Non-Self-Governing Territories, enshrined in Chapter XI of our Charter.

10. We repeat that for us there is no doubt that Angola is and has always been a colony. The United Nations has rejected without equivocation the Portuguese thesis that Angola or Mozambique—or, for that matter, Goa—is part of Portugal, and it is really sheer arrogance for Portugal to flout the decision of the Organization in this manner.

11. Angola is an African territory which is geographically separate and ethnically, as well as culturally, distinct from Portugal. Its relationship with Portugal, be it administrative, political, juridical or economic, clearly places it in a position of subordination. Its peoples are inferior in status to those of Portugal. They do not have the same rights of

6. Il est donc surprenant d'entendre le représentant du Portugal affirmer une fois de plus que l'Angola fait partie intégrante du Portugal et que, en vertu du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, le Conseil de sécurité n'a pas compétence pour intervenir dans cette question.

7. Le représentant du Portugal se fait peut-être l'avocat du diable, mais il est vraiment vain de se livrer à des arguties et de s'abandonner aux fictions juridiques quand des milliers d'hommes, Angolais et autres, tombent victimes de la répression portugaise.

8. Une fois de plus, je dois souligner ce que j'ai déjà dit aux membres du Conseil la dernière fois que celui-ci a examiné la situation en Angola [945^eème séance], à savoir que c'est le Gouvernement portugais qui a décidé unilatéralement que l'Angola faisait partie intégrante du Portugal. Avant le 11 juin 1951, il n'y avait pas le moindre doute, d'après la Constitution de la République portugaise, que ces régions étaient des colonies régies par la loi portugaise sur les colonies. Cependant, à cette date, une loi fut promulguée qui modifiait la Constitution, abrogeait la loi sur les colonies et changeait l'appellation du "Ministère des colonies", qui devenait le "Ministère du Portugal d'outre-mer". Le nouveau texte de la Constitution n'en reprenait pas moins, sous le titre "Do ultramar Portugues" et sans leur apporter de changement important quant au fond, les dispositions de l'ancienne loi sur les colonies. C'est ainsi que ces régions, selon le Gouvernement portugais, sont devenues partie intégrante de l'Etat portugais, "solidaires entre elles et avec la Métropole".

9. Il n'est pas sans intérêt d'observer à ce propos que les Portugais se hâtèrent de changer sur le papier le caractère de leurs colonies africaines à un moment où ce qu'on appelait l'Afrique coloniale était en voie de subir des transformations extraordinaires. De fait, en 1951, le Ghana — alors encore la Côte-de-l'Or — avait un Parlement exclusivement africain; en Nigéria, de grandes réformes constitutionnelles commençaient à être appliquées, alors que l'orage grondait au Kenya et dans d'autres parties de l'Afrique orientale. C'est à ce moment-là précisément qu'est intervenue le changement des conceptions portugaises concernant les "colonies". Cependant, comme toutes les lois coloniales iniques, la nouvelle loi fut adoptée sans que le Gouvernement portugais se fût informé des vœux de la population angolaise et en violation directe de la Déclaration de San Francisco de 1945^{1/} concernant les territoires non autonomes, incorporée au Chapitre XI de la Charte des Nations Unies.

10. Nous répétons que pour nous il ne fait aucun doute que l'Angola est et a toujours été une colonie. L'Organisation des Nations Unies a rejeté sans équivoque la thèse portugaise qui veut que l'Angola ou le Mozambique — ainsi, du reste, que Goa — fassent partie intégrante du Portugal; et c'est, en fait, arrogance pure et simple de la part du Portugal que de narguer de la sorte la décision de l'Organisation.

11. L'Angola est un territoire africain qui est géographiquement séparé et ethniquement et culturellement distinct du Portugal. Ses rapports avec ce dernier, qu'ils soient administratifs, politiques, juridiques ou économiques, le placent de toute évidence dans une position de subordination. Ses habitants sont inférieurs par leur statut à ceux du Portugal. Ils ne

^{1/} United Nations Conference on International Organization, G/128.

^{1/} Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, G/128.

citizenship or guarantees of fundamental human rights and freedoms, and they do not have the same rights and opportunities for representation and effective participation in the executive, legislative and judicial organs of government. It was for these reasons that operative paragraph 1 of General Assembly resolution 1542 (XV) stated the following:

"1. Considers that, in the light of the provisions of Chapter XI of the Charter, General Assembly resolution 742 (VIII) and the principles approved by the Assembly in resolution 1541 (XV) of 15 December 1960, the territories under the administration of Portugal listed hereunder are Non-Self-Governing Territories within the meaning of Chapter XI of the Charter"

and Angola figures prominently on that list.

12. There can be no doubt that what is happening in Angola constitutes a threat to friendly relations among States and to international peace and security. Ghana and other independent States of Africa, and in fact of Asia, are well known to be firmly dedicated to the principles of self-determination, the eradication of colonialism, racial equality and human rights. Hence, in any situation in Africa such as that in Angola, where these aspirations and interests are so obviously in danger, there can be no question that a threat to international peace exists. Indiscriminate slaughter of men, women and children is at this very moment taking place in Angola. Blood has been flowing freely in Angola. Forests have been set on fire by incendiary bombs dropped from Portuguese aircraft, thus burning alive thousands upon thousands of men, women and children for no crime other than that of being African. Armed Portuguese settlers roam the towns and the countryside, killing and looting at will. Such is the dreadful picture of events in Angola which in fact has been painted in the world Press of today. No newspaper has estimated the African dead at less than 20,000; some put it as high as 100,000.

13. The Portuguese Government could well institute reforms leading to self-determination and independence of the Angolan people instead of blaming everything that is happening in Angola on communism. We in Ghana have heard that talk before. As the President of Ghana said in our Parliament on 30 May 1961,

"The issue of Angola is a question of African nationalism and of human liberty and decency. It is in no sense an ideological question. Here no issue of Communism versus Capitalism arises. The question is reduced to the most simple formula—which countries have sufficient interest and humanity to step in and stop the slaughter in Angola?

"The irony of the whole situation is that while the great Powers like Britain and France are adjusting their thinking and actions to the requirements of modern times and have recognized the principle of self-determination for their colonies, Portugal sticks stubbornly to the idea of a 'Portuguese soul', 'Portuguese territory' and its 'civilizing mission' in a medieval fashion and seeks to perpetuate these under a most degrading, humiliating and oppressive

jouissent pas des mêmes droits de citoyenneté ni des mêmes garanties dans le domaine des libertés fondamentales et des droits de l'homme, et ils n'ont pas non plus les mêmes droits ni les mêmes possibilités d'être représentés dans les organes exécutifs, législatifs et judiciaires de l'Etat et de participer effectivement à leur fonctionnement. C'est pour ces raisons que, au paragraphe 1 du dispositif de sa résolution 1542 (XV), l'Assemblée générale déclare ce qui suit:

"1. Considère, à la lumière des dispositions du Chapitre XI de la Charte, de la résolution 742 (VIII) de l'Assemblée générale et des principes approuvés par l'Assemblée dans sa résolution 1541 (XV) du 15 décembre 1960, que les territoires suivants, administrés par le Portugal, sont des territoires non autonomes au sens du Chapitre XI de la Charte".

Suivait une liste de territoires dans laquelle l'Angola figure en bonne place.

12. Les événements d'Angola constituent, sans l'ombre d'un doute, une menace aussi bien pour les relations amicales entre Etats que pour la paix et la sécurité internationales. On sait que le Ghana et d'autres Etats indépendants d'Afrique, ainsi du reste que d'Asie, sont fermement attachés aux principes de l'autodétermination, de l'élimination du colonialisme, de l'égalité raciale et des droits de l'homme. Par conséquent, chaque fois qu'en Afrique — comme c'est le cas maintenant en Angola — ces aspirations et ces intérêts sont manifestement en danger, il ne fait aucun doute que la paix internationale est menacée. En Angola, en ce moment même, on massacre au hasard hommes, femmes et enfants. Le sang coule à flots. Des forêts entières ont pris feu sous les bombes incendiaires lâchées par des avions portugais, brûlant vifs des milliers et des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants dont le seul crime était d'être Africains. Des colons portugais armés parcourent les villes et les campagnes, tuant et pillant à volonté. Tel est l'horrible tableau que la presse mondiale d'aujourd'hui donne des événements d'Angola. Aucun journal n'a estimé les morts africains à moins de 20 000; certains vont jusqu'à les évaluer à 100 000.

13. Le Gouvernement portugais ferait mieux d'instaurer des réformes conduisant à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple angolais, plutôt que d'accuser le communisme d'être responsable de tout ce qui se passe en Angola. Quant à nous, Ghanéens, ce n'est pas la première fois que nous entendons ce genre de propos. Comme le Président du Ghana le disait devant notre parlement le 30 mai 1961:

"La question d'Angola est une question de nationalisme africain et de liberté et de dignité humaines. Ce n'est en aucune manière une question idéologique. Il ne s'agit nullement de lutte entre communisme et capitalisme. La question se ramène à cette formule des plus simples: quels sont les pays qui ont assez d'intérêt et d'humanité pour user de leur influence afin d'arrêter le massacre en Angola?

"L'ironie de toute la situation est que, tandis que les grandes puissances, comme la Grande-Bretagne et la France, modifient leurs conceptions et leurs actes en fonction des exigences des temps modernes et ont admis le principe de l'autodétermination pour leurs colonies, le Portugal s'en tient obstinément, d'une façon médiévale, aux idées d'"âme portugaise", de "territoire portugais" et de "mission civilisatrice", et cherche à les perpétuer sous un

rule. The attempt to cover this up by talk about 'Euro-Africa' is nonsense, geographically and geopolitically. The avalanche of nationalist fervour which is rolling over Africa and toppling imperialist and colonialist Governments, has touched Angola and touched it in a substantial manner.

"In spite of the enervating force of slave labour, in spite of the absence of any form of proper education, in spite of all the grinding disabilities and misery suffered by the people there, Angola has now entered the African nationalist revolution and it will never be the same again."

14. The General Assembly, on 20 April 1961 in its resolution 1603 (XV), called upon Portugal to consider urgently the introduction of measures and reforms in Angola for the purpose of the implementation of General Assembly resolution 1514 (XV), with due respect for human rights and fundamental freedoms and in accordance with the Charter. In spite of this, nothing has been done; there have been casual and half-hearted announcements by minor Portuguese officials regarding projected legislative and administrative reforms, but there has been no single concrete step and no willingness to respond effectively to this appeal.

15. In an article in The New York Times Magazine of 21 May 1961, under the heading "The Bell Tolls in Angola", the editor of the Foreign Affairs magazine stated:

"Portugal's 'overseas province' of Angola, a land nearly twice the size of Texas, presents a problem at least as complex as the one the Belgians and, afterward, the United Nations have faced in the Congo, and the manifestations of it have already been more bloody than all that happened in the Congo and in Kenya during Mau-Mau days put together."

Commenting further on the struggle between the Angolan nationalists and Portugal, the editor stated:

"Thus, two forces are in reckless collision—one entrenched, immensely stubborn, courageous, prepared to be cruel to whatever point is necessary to protect its heritage, living blindly on from the nineteenth century into the twentieth; the other swarming out of the bush, lying in wait to kill, savagely reckless of lives whether white or black, intoxicated by its first successes, sure of its tomorrow."

16. It would be completely superfluous for me to quote extensively from other press reports concerning this situation, since members of the Council are already familiar with the press reports to which preceding speakers have referred. But I shall, with your permission, sir, quote one such report which gives some idea of the ferocity, scope and possible consequences of this conflict. The New York Herald Tribune correspondent, in an article in that paper on 26 May 1961, wrote the following:

"If the struggle is prolonged, the consequences for Portuguese and Angolans alike are terrifying; already, the northern countryside presents a scene of desolation. Villages and farms are gutted ruins. For hundreds of miles, as seen from the air, the only sign of life is an occasional rising smoke trail.

régime particulièrement dégradant, humiliant et oppressif. Il est absurde, géographiquement et géopolitiquement, de vouloir dissimuler cela par des propos sur l'"Eurafrique". La vague de ferveur nationaliste qui déferle sur l'Afrique et renverse les gouvernements impérialistes et colonialistes a atteint l'Angola, et d'une manière que l'on ne saurait ignorer.

"Malgré l'effet débilisant du travail forcé, malgré l'absence de toute forme d'enseignement convenable, malgré toutes les pénibles incapacités et les souffrances imposées à sa population, l'Angola a maintenant accédé au mouvement qu'est la révolution nationaliste africaine: il ne sera plus jamais l'Angola d'antan."

14. Par sa résolution 1603 (XV) du 20 avril 1961, l'Assemblée générale a invité le Gouvernement portugais à envisager d'urgence l'application, en Angola, de mesures et de réformes visant à donner effet à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, compte tenu des droits de l'homme et des libertés fondamentales et en conformité de la Charte des Nations Unies. Mais rien n'a été fait; des fonctionnaires portugais subalternes ont annoncé incidemment et à contrecoeur des projets de réformes législatives et administratives, mais les autorités n'ont montré aucun désir de donner suite à la résolution et n'ont pris aucune mesure concrète dans ce sens.

15. Dans un article paru dans le New York Times Magazine du 21 mai 1961 sous le titre "Le glas sonne en Angola", le rédacteur en chef de la revue Foreign Affairs s'exprimait comme suit:

"L'Angola, "province d'outre-mer" du Portugal, près de deux fois plus grande que le Texas, présente un problème au moins aussi complexe que celui que les Belges et, après eux, les Nations Unies ont connu au Congo, et ce problème s'est déjà traduit par des troubles plus sanglants que tout ce qui s'est produit au Congo, ou au Kenya à l'époque des Mau-Mau."

Parlant de la lutte entre les nationalistes angolais et les Portugais, l'auteur observait ensuite:

"Ainsi, deux forces se heurtent avec la dernière violence: l'une fixée sur ses positions établies, extrêmement obstinée, courageuse, prête à être cruelle à l'extrême pour défendre son patrimoine, vivant en plein XXème siècle sur les idées dépassées du XIXème; l'autre, jaillie de la brousse, aux aguets pour tuer, sauvagement insouciant de la vie d'autrui, qu'il s'agisse de blancs ou de noirs, enivrée de ses premiers succès et sûre du lendemain."

16. Il serait absolument superflu de citer longuement d'autres dépêches de presse concernant cette situation, car les membres du Conseil sont déjà au courant des reportages mentionnés par les orateurs qui m'ont précédé. Je me permettrai néanmoins de citer un de ces reportages, qui donne une idée de la férocité, de l'ampleur et des conséquences possibles de ce conflit. Voici ce que l'on pouvait lire, le 26 mai 1961, sous la plume du correspondant du New York Herald Tribune:

"Si la lutte se prolonge, les conséquences seront effrayantes, tant pour les Portugais que pour les Angolais. Déjà le nord du pays présente un spectacle de désolation; les villages et les fermes sont en ruine; de l'avion, on n'aperçoit comme signe de vie, sur des centaines de kilomètres, qu'une traînée de

As one drives out of the capital, only forty-five miles before reaching rebel territory, Africans by the roadside hasten frightenedly to doff their hats fifty yards before you reach them. Europeans congregate at night to sleep in barns and warehouses. In the city itself, even in the African locations, there is scarcely an African male to be seen. Between 30,000 and 50,000 people are now thought to have died—nearly a thousand of them Portuguese. But there is no sign of either side relinquishing."

17. I ask once again, what further evidence do we need to convince us that the situation in Angola threatens world peace and security? What further evidence do we need to convince this Council that there is a naked repression in Angola?

18. To be brutally frank, the colonial Power, Portugal, is herself a sort of colony. To quote my President, indeed, Portugal is an interesting example of neo-colonialism of the early nineteenth century. Once the owner of a powerful empire, Portugal had, by the beginning of the nineteenth century become dependent upon other Powers. In the economic and financial sphere Portugal had become a client state of the United Kingdom. Militarily, it depended upon Spain. The dominant rule of the United Kingdom can be illustrated by the numerous occasions when the United Kingdom expressed itself willing to give away the Portuguese colonies in Africa generally to appease Germany. This colonial attitude of the United Kingdom towards Portugal leads sub-consciously, among certain sections in the United Kingdom, to a defence of the Portuguese position under any circumstances.

19. It is well known that in the neo-colonial world of South Africa, the Portuguese colonies, and all that they stand for, are essential for the purpose of depressing African wages, preventing trade-union organizations, and maintaining high profits for expatriate-owned industries and farms. It is the existence of Portuguese colonies in Angola and Mozambique that makes possible cheap labour, not only in South Africa, but in all the neighbouring colonial territories, and its important element in the profits, not only of mining, but of many other industries, including plantation farming. All those with a financial interest in such enterprises cannot, therefore, allow Portugal to lose its colonial possessions.

20. Perhaps less important, but of considerable influence in securing further support for Portugal among certain circles abroad, is the fact that much of the investment in the Portuguese colonies is not Portuguese at all but international. The Benguela Railway, for instance, which stretches for nearly two thousand miles, was built largely by British interests and is owned to the extent of 90 per cent by a British company domiciled in Southern Rhodesia. This company, Tanganyika Concessions, is linked up with the copper interests of Northern Rhodesia and with Union minière du Haut-Katanga and other industrial concerns in the Congo. Through interlocking directorates, this company is linked with Forminière and certain diamond interests which, together with De Beers, the great South African Mining Company, control the Angola diamond company with mines in the

fumée de temps à autre. En sortant de la capitale, à 60 kilomètres seulement du territoire rebelle, on aperçoit au bord de la route des Africains qui s'empres-sent craintivement d'ôter leur chapeau alors qu'on est encore à 50 mètres d'eux. Les Européens s'assemblent dans des granges et dans des entrepôts pour y passer la nuit. En ville, même dans les quartiers africains, on ne voit guère d'hommes africains. De 30 000 à 50 000 personnes auraient péri, dont près de 1 000 Portugais. Mais rien n'indique qu'aucune des parties abandonne la lutte."

17. Je demande une fois de plus: de quelle autre preuve avons-nous besoin pour nous convaincre que la situation en Angola menace la paix et la sécurité du monde? De quelle autre preuve avons-nous besoin pour convaincre le Conseil qu'il existe une répression ouverte en Angola?

18. Pour parler sans ambages, la puissance coloniale, le Portugal, est elle-même une sorte de colonie. En effet, comme l'a dit le Président du Ghana, le Portugal offre un intéressant exemple du néo-colonialisme du début du XIX^{ème} siècle. Possédant autrefois un empire puissant, le Portugal était tombé au début du XIX^{ème} siècle sous la dépendance d'autres Etats. Dans le domaine économique et financier, il était devenu tributaire du Royaume-Uni. Militairement, il dépendait de l'Espagne. Le rôle dominant du Royaume-Uni peut être illustré par les nombreux cas où ce pays s'est déclaré prêt à faire don des colonies portugaises d'Afrique, généralement pour apaiser l'Allemagne. Cette attitude coloniale du Royaume-Uni envers le Portugal incite subconsciemment certains milieux britanniques à défendre en toutes circonstances la position portugaise.

19. Il est de notoriété publique que, dans le monde néo-colonial de l'Afrique du Sud, les colonies portugaises et tout ce qu'elles représentent sont indispensables pour maintenir de bas salaires chez les Africains, empêcher la création de syndicats et conserver des bénéfices élevés aux industries et exploitations agricoles appartenant aux Européens. C'est l'existence des colonies portugaises de l'Angola et du Mozambique qui rend possible une main-d'œuvre à bon marché, non seulement en Afrique du Sud, mais dans tous les territoires coloniaux voisins, et il n'est pas besoin de souligner le rôle important de cette main-d'œuvre pour ce qui est des bénéfices, non seulement des industries extractives, mais aussi de nombreuses autres entreprises, y compris les plantations. Tous ceux qui ont un intérêt financier dans ces entreprises ne peuvent donc pas laisser le Portugal perdre ses possessions coloniales.

20. Ce qui est peut-être moins important, mais qui a une influence considérable pour assurer d'autres appuis au Portugal dans certains milieux étrangers, c'est le fait que, dans les colonies portugaises, nombre d'investissements ne sont aucunement portugais, mais internationaux. Par exemple, le chemin de fer de Benguela, d'une longueur de plus de 3 000 kilomètres, a été construit en grande partie par des intérêts britanniques et il appartient pour 90 p. 100 à une société britannique dont le siège est en Rhodésie du Sud. Cette société, la Tanganyika Concessions, est liée aux mines de cuivre de la Rhodésie du Nord, ainsi qu'à l'Union minière du Haut-Katanga et à d'autres entreprises industrielles du Congo. Par des administrateurs communs, elle est liée à la Forminière et à certains intérêts dans l'industrie du diamant qui, avec De Beers, la grande société minière sud-

Luanda Province. This company is a state within a state. It possesses a prospecting monopoly over five-sixths of Angola and a labour conscription monopoly over most of the Luanda Province, one-third the size of Ghana. One-half of its profit goes to the State, the other half to the private shareholders. No wonder it can influence policy whichever way it likes and holds in its hands the lives of the Africans of the Luanda province. No wonder it maintains the fiction that a permit to visit its mines must come from Lisbon. For these economic reasons, Portugal can count on heavy backing from vested financial interests throughout the world.

21. Allow me, Mr. President, to quote again my President:

"Portugal's position in maintaining her colonial dictatorship is also immensely strengthened by her membership of the North Atlantic Treaty Organization, from which she receives the arms for killing the innocent men, women and children of Angola. Thus, Portugal is able to wage this colonial war because, fundamentally, she has the backing of the North Atlantic Treaty Organization. If this backing were withdrawn tomorrow and Portugal was excluded from this Organization, her colonial rule would collapse the following day. Is it not worth the while of the NATO Powers to secure the end of an intolerable régime in Africa through the sacrifice of the most doubtful military advantages which they obtain through their association with Portugal?"

22. Perhaps I should make it clear that Ghana is not necessarily opposed to NATO or any other military alliance. We cannot quarrel with NATO. Indeed, as the President of Ghana pointed out:

"The criticism which Ghana has at the moment of the North Atlantic Treaty Organization has nothing whatever to do with its defensive aspect. Our complaint is that certain members of the organization appear to use their position in it to obtain arms and financial help for the worst type of colonial oppression and suppression, especially in Africa."

23. If the voices of our brothers in Angola have not been heard until now, it is not because they have been content with the conditions in which they live. The conditions of forced labour, police repression and diabolical political oppression cannot be endured any longer, and African nationalism in Angola has at last found expression in revolt. This revolt is a deep-seated one, and so Portugal must perforce come to terms with it.

24. Our brothers in Angola are fighting against dictatorship and slavery. The world must realize that the Portuguese territories in Africa are slave states and have always been slave states; and if you will bear with me, sir, I shall try to substantiate my accusation.

25. Outright slavery, called by that name, continued in Angola until some one hundred years ago. Though theoretically abolished in 1875, slavery was still continued by various methods which were put into definite

africaine, contrôlent la Société angolaise d'exploitation des diamants qui a des mines dans la province de Luanda. Cette société est un Etat dans l'Etat. Elle a le monopole de la prospection dans les cinq sixièmes de l'Angola et le monopole de l'embauchage forcé dans la plus grande partie de la province de Luanda, dont la superficie est le tiers de celle du Ghana. La moitié de ses bénéfices va à l'Etat et l'autre moitié aux actionnaires. Il n'est pas étonnant qu'elle puisse influencer la politique à son gré et qu'elle tienne entre ses mains la vie des Africains de la province de Luanda. Il n'est pas étonnant qu'elle entretienne le mythe selon lequel l'autorisation de visiter ses mines doit venir de Lisbonne. Pour les raisons d'ordre économique que je viens de mentionner, le Portugal peut compter sur un solide appui des intérêts financiers dans le monde entier.

21. A ce sujet, je me permets de citer à nouveau le Président du Ghana:

"Si le Portugal est à même de maintenir sa dictature coloniale, c'est qu'il bénéficie de ce soutien extraordinaire qu'est le fait d'être membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, laquelle lui fournit les armes lui permettant de tuer les hommes, les femmes et les enfants innocents de l'Angola. Voilà ce qui met le Portugal en mesure de mener cette guerre coloniale, car il a, fondamentalement, l'appui de l'OTAN. Si demain cet appui lui était retiré et que le Portugal était exclu de cette organisation, sa domination coloniale s'effondrerait le lendemain. Les puissances de l'OTAN n'ont-elles pas intérêt à mettre fin à un régime intolérable en Afrique en sacrifiant les avantages militaires des plus douteux qu'ils tirent de leur association avec le Portugal?"

22. Peut-être devrais-je faire observer que le Ghana ne s'oppose pas nécessairement à l'OTAN ou à d'autres alliances militaires. Nous ne cherchons pas querelle à l'OTAN. En fait, comme l'a dit le Président du Ghana:

"Les critiques que le Ghana formule en ce moment contre l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord n'ont absolument rien à voir avec l'aspect défensif de cette organisation. Ce dont nous nous plaignons, c'est que certains de ses membres semblent utiliser leur position dans cette organisation pour obtenir des armes et une aide financière pour la forme la plus odieuse d'oppression et de répression coloniales, notamment en Afrique."

23. Si la voix de nos frères angolais n'a pas été entendue jusqu'à présent, ce n'est pas qu'ils fussent satisfaits de leur situation. Le travail forcé, la répression policière et une oppression politique diabolique ne sauraient être supportés plus longtemps: le nationalisme africain en Angola a enfin trouvé son expression dans la révolte. Cette révolte est profonde et le Portugal doit donc forcément en venir à transiger.

24. Nos frères d'Angola luttent contre la dictature et l'esclavage. Le monde doit se rendre compte que les territoires portugais d'Afrique sont des pays esclaves et l'ont toujours été; si vous le voulez bien, je vais essayer d'en apporter la preuve.

25. L'esclavage proprement dit, et désigné comme tel, s'est maintenu en Angola jusqu'à il y a une centaine d'années. Quoique théoriquement aboli en 1875, il a cependant été perpétué par diverses méthodes,

shape by a Portuguese law of 1899. This law, which is still in force today, provides that "all natives"—that is to say, all Africans—are subject to a "moral and legal obligation" to acquire by labour the means of subsisting or "bettering their social condition". Under this law, every African male in Angola—which is, in practice, interpreted as those above the apparent age of ten years—is obliged to show that he has worked for six months in the year previous to investigation. Since the investigators are those who are charged with recruiting the labour, it is unlikely that they come to any objective decision on this matter. What, in fact, happens is that employers who want forced labour indent for it to the Governor-General. The Governor-General then allocates forced labour in accordance with a theoretical calculation of the numbers who may be available. Requests are then sent to the local administrators up and down the country. Each local administrator proceeds to enter into a contract for the services of the forced labour. The contract is, however, not signed by the workers concerned; it is a contract entered into collectively on their behalf by the chiefs and headmen who are entrusted with the duty of producing, within the times given, the specified number of labourers who are required.

26. It is true that less than half of the labour employed in Angola is officially classified by the Portuguese authorities as contract labour, that is to say, forced labour. Over half of it is theoretically voluntary labour but, in practice, the position of the voluntary labourer is not better than that of the forced labourer. The voluntary labourer cannot leave his job because, if he does, he will become liable to be classed as "idle" and, therefore, subject to forced labour. His only chance of escape is by emigrating from the Portuguese territories and attempting to obtain work in other neighbouring states. Portuguese sources have estimated that, in the ten years previous to 1947, over one million people have left the Portuguese colonies by way of clandestine immigration; indeed, the only way to evade the torture of life in the Portuguese colonies is to escape across the border. But not all the people can go, and those who are left behind often bear the brunt for those who have gone. And they have no avenue of articulation, no medium through which they can make their grief known, their sorrows heard; nowhere to turn for mitigation of their plight.

27. In all attempts to cover up this system of slavery, the forced labourers are, in theory, paid wages. In fact, however, three-quarters of these wages are deferred until the end of their contract period and are not handed over until the state has deducted taxation. This taxation is so high that at the end of their period of employment they are left with scarcely any balance at all. For example, in one authenticated case, a man employed in the fishing industry had, after he had worked for four years, a final balance of £3 2s 6d. Forced labour of this sort can, of course, be maintained only by the exercise of the utmost brutality on the part of both the colonial authorities and the Portuguese employers themselves.

28. The precarious state of the Portuguese economy makes it necessary for Portugal to export its own

auxquelles une loi portugaise de 1899 a donné une forme définitive. Cette loi, toujours en vigueur aujourd'hui, prévoit que "tous les indigènes" — c'est-à-dire tous les Africains — ont "l'obligation morale et légale" d'acquiescer par le travail les moyens d'assurer leur subsistance ou "d'améliorer leur situation sociale". En vertu de cette loi, tous les Africains de l'Angola du sexe masculin — dans la pratique, on entend par là tous ceux qui ont apparemment plus de 10 ans — sont tenus de prouver qu'ils ont travaillé pendant six mois dans l'année qui a précédé l'enquête. Etant donné que les enquêteurs sont ceux qui sont chargés de recruter la main-d'œuvre, il est improbable qu'ils puissent prendre des décisions objectives en la matière. Dans la pratique, les employeurs qui ont besoin de main-d'œuvre s'adressent au Gouverneur général. Celui-ci leur alloue un nombre de personnes soumises à l'obligation du travail forcé en fonction d'une évaluation théorique du nombre de travailleurs disponibles. Des demandes sont alors adressées aux administrateurs locaux dans tout le pays. Chaque administrateur local passe alors un contrat pour obtenir les services de personnes soumises au régime du travail forcé. Mais le contrat n'est pas signé par les intéressés; c'est un contrat collectif, signé en leur nom par les chefs auxquels il incombe de fournir dans les délais prescrits le nombre de travailleurs requis.

26. Certes, moins de la moitié des travailleurs employés en Angola entrent officiellement dans la catégorie de la main-d'œuvre contractuelle, c'est-à-dire des personnes soumises au travail forcé. Théoriquement, plus de la moitié sont des travailleurs volontaires, mais, pratiquement, la situation du travailleur volontaire n'est en rien plus enviable que celle du travailleur forcé. Le travailleur volontaire ne peut quitter son travail parce que, s'il le fait, il est susceptible d'être classé dans la catégorie des "oisifs" et, par conséquent, d'être assujéti au travail forcé. Sa seule chance de salut est d'émigrer des territoires portugais pour essayer de trouver du travail dans les Etats avoisinants. On estime, de source portugaise, que plus d'un million de personnes ont clandestinement émigré des colonies portugaises pendant les 10 années antérieures à 1947, car la seule façon d'échapper à la torture qu'est la vie dans les colonies portugaises, c'est de passer la frontière. Mais ce remède n'est pas accessible à tous, et ceux qui restent doivent souvent payer pour ceux qui sont partis. Et ils n'ont aucun moyen d'expression, aucun moyen de faire connaître leur misère et leurs souffrances: nul ne peut adoucir leur triste sort.

27. Pour essayer de masquer ce régime esclavagiste, on verse en principe des salaires aux travailleurs forcés. Dans la pratique, toutefois, les trois quarts de leur salaire sont retenus jusqu'à l'expiration de leur contrat et ne leur sont remis qu'une fois l'impôt déduit. Celui-ci est si élevé qu'à la fin de leur contrat c'est tout juste s'il leur reste quelque chose. Dans un cas, par exemple, il a été prouvé qu'un homme employé pendant quatre ans dans les pêcheries se trouvait, au bout du compte, avec 3 livres 2 shillings et 6 pence en poche. Pratiqué de la sorte, le travail forcé ne peut évidemment rester en vigueur que si les autorités coloniales et les employeurs portugais eux-mêmes agissent avec la dernière brutalité.

28. La situation précaire de son économie oblige le Portugal à exporter sa pauvreté et à déposséder

poverty and to compensate citizens for the work with which the State cannot provide them at home by dispossessing the African population of the colonies and by providing for incoming Portuguese land and cheap African labour. Just as the farmers of South Africa are much harsher and more cruel employers than are the mining and other big industrial concerns, so are the Portuguese settlers, in the main, more ruthless and cruel than the international big businesses which have been established in Angola.

29. One final consideration explains the ferocious Portuguese attempts to put down the present liberation movement and their determination at all costs to maintain their hold upon their African colonies. Twenty-three per cent of the total export trade of Portugal goes to its African possessions, where it can maintain a system which excludes other competitors. Textiles, which are the largest single import into the Portuguese territories, are 89 per cent Portuguese. The second largest import is wine. It all comes from Portugal. In the same way as the early European traders in West Africa dealt largely in gin, so Portugal finds in its colonies one of its finest outlets for its alcohol. The real question is whether, if these exports from Portugal were to be cut off, the Portuguese economy could survive for even one day.

30. Members of the Security Council will be interested to know that, in protest against the policies of the Portuguese Government and because of its treatment of Africans in Angola, the Government of Ghana has decided to take the following measures against the Portuguese Government as from 1 June this year: first, to close all Ghanaian sea and air ports to Portuguese shipping and airplanes, and no vessels flying the Portuguese flag will be permitted to enter any Ghanaian harbour and anchorage, except in cases of distress; secondly, to withdraw the existing open and general licences to import goods from Portugal; thirdly, to require all citizens of Portugal either to be in possession of travel documents issued by the Government of Ghana or, alternatively, to be in possession of Portuguese passports containing valid transit visas issued by the Government of Ghana; fourthly, Ghanaian travel documents and transit visas will be granted only to those citizens of Portugal who unequivocally declare their opposition to the policy now being pursued by the Government of Portugal in Angola and other territories in Africa at present under the domination of Portugal.

31. As was mentioned by the representative of the United Arab Republic in his intervention two days ago [950th meeting], the Government of Ghana has also launched a complaint in the International Labour Office against the primitive and cruel system of forced labour practised in Angola.

32. In the light of all these considerations, the Ghana Government urges that the Security Council should call upon Portugal to cease all armed action and repressive measures directed against the Angolan peoples, in order to enable them to exercise peacefully and freely their right to self-determination and independence. The Council should also demand that Portugal introduce immediately the measures necessary for the implementation of resolution 1514 (XV) adopted by the General Assembly, with due respect for human rights and fundamental freedoms. The Sub-

la population africaine des colonies pour mettre des terres et de la main-d'œuvre africaine bon marché à la disposition des Portugais à qui l'Etat ne peut donner de travail sur le territoire national. De même que les agriculteurs sud-africains sont des employeurs bien plus durs et plus cruels que les sociétés minières et autres grandes entreprises industrielles, de même les colons portugais sont généralement plus impitoyables et plus cruels que les grandes firmes internationales établies en Angola.

29. Une dernière considération explique pourquoi les Portugais s'acharnent à écraser férocelement le mouvement actuel de libération et pourquoi ils sont résolus à maintenir à tout prix leur emprise sur leurs colonies africaines. Les exportations du Portugal, à raison de 23 p. 100, sont faites à destination de ses possessions africaines, où la métropole peut maintenir un système qui exclut toute concurrence. Les textiles, qui sont le produit d'importation principal des territoires portugais, sont portugais à raison de 89 p. 100. Le deuxième produit d'importation est le vin. Il provient exclusivement du Portugal. Et, tout comme jadis les négociants européens d'Afrique occidentale vendaient surtout du gin, le Portugal trouve aujourd'hui dans ses colonies l'un des meilleurs débouchés pour son alcool. La vraie question est de savoir si, une fois ces exportations coupées, l'économie portugaise pourrait survivre un seul jour.

30. Je tiens à signaler aux membres du Conseil de sécurité que, pour protester contre la politique du Gouvernement portugais et le traitement qu'il fait subir aux Africains d'Angola, le Gouvernement ghanéen a décidé de prendre, à dater du 1er juin 1961, les mesures suivantes contre le Gouvernement portugais: premièrement, tous les ports maritimes et aériens du Ghana sont fermés aux navires et avions portugais et aucun vaisseau battant pavillon portugais n'est autorisé à jeter l'ancre dans les ports et mouillages ghanéens, sauf en cas de détresse; deuxièmement, les licences d'importation générales pour les marchandises portugaises sont annulées; troisièmement, tous les citoyens portugais doivent être porteurs soit d'un titre de voyage délivré par le Gouvernement ghanéen, soit d'un passeport portugais revêtu d'un visa de transit valide délivré par le Gouvernement ghanéen; quatrièmement, les titres de voyage et les visas de transit ghanéens ne seront délivrés qu'aux citoyens portugais qui auront pris position sans équivoque contre la politique actuellement suivie par le Gouvernement portugais en Angola et dans les autres territoires d'Afrique actuellement soumis à la domination portugaise.

31. D'autre part, comme l'a indiqué le représentant de la République arabe unie dans son intervention d'il y a deux jours [950ème séance], le Gouvernement ghanéen a porté plainte auprès du Bureau international du Travail contre le régime primitif et cruel de travail forcé pratiqué en Angola.

32. Cela étant, le Gouvernement ghanéen prie instamment le Conseil de sécurité de faire appel au Portugal pour qu'il mette fin à son action armée et à toutes les mesures répressives dirigées contre les populations angolaises, afin de permettre à celles-ci d'exercer pacifiquement et librement leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Le Conseil devrait également exiger que le Portugal prenne immédiatement les mesures nécessaires à l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en respectant dûment les droits de l'homme et les libertés fonda-

Committee that was appointed under resolution 1603 (XV) should set about its task without delay, and the Council should insist that Portugal co-operate in every possible way. If the representative of Portugal says that all the statements we have made so far are lies, then the Sub-Committee should investigate and make a report to the Security Council and the General Assembly. Lastly, the Council should request all States to take such separate and collective action as is open to them, in conformity with the Charter, to bring about the abandonment by Portugal of its nefarious policies in Angola.

33. It is our conviction that, unless the Security Council takes firm action in the interest of peace, Portugal will continue with its intransigent and blind pursuit of suppression and repression of the Angolan people and that there is bound to be open conflict between Portugal and African States. The time has come when we should tell the world that Portugal possesses no virtue or any intrinsic quality for any civilizing mission in Africa. The present rulers of Portugal should not abuse the principles of their forefathers based on humanity and on equality among races. Prince Henry the Navigator, of Portugal, should not be caused to turn in his grave because of the prostitution of the ideals for which he stood. Let Portugal wake up from its stupor, because time is not standing still in Africa. Ghana, together with other African States, is bent on destroying the colonial incubus and making Africa completely and unconditionally free so that it may play its full part in world affairs.

34. May I humbly plead that all members of the Security Council should for once agree unanimously to cast their anchor on the side of free Africa and vote for the mild and innocuous draft resolution submitted by Ceylon, Liberia and the United Arab Republic [S/4828]. Something is rotten in the State of Portugal, and its allies must tell it so frankly and openly.

35. Mr. BARNES (Liberia): Though I am deeply concerned at the grave potentialities with which the Angolan situation is fraught, as far as the maintenance of international peace and security is concerned, I am obliged to confess that it was a source of amusement to my delegation when the representative of Portugal in his statement before this Council yesterday afternoon said, among other things:

"International terrorism and subversion have used allies among some African-Asian Governments in their actions against Portugal and forced on the representative of Liberia the staging of an anti-Portuguese move in the Security Council." [952nd meeting, para. 94.]

36. Surely delegations around this table and others in this room, knowing Liberia as they do, will readily agree with me that this preposterous suggestion by the representative of Portugal is beyond human comprehension indeed; and, because of the legal principle that what is incomprehensible is not subject to consideration, the precious time of this Council, which is now seized with a pressing matter, need not be taken up by a reply from my delegation.

mentales. Le Sous-Comité créé par la résolution 1603 (XV) devrait commencer ses travaux sans plus tarder, et le Conseil devrait insister pour que le Portugal coopère pleinement avec lui. Si le représentant du Portugal déclare que tous les exposés que nous avons faits jusqu'à présent sont mensongers, il faut que le Sous-Comité fasse une enquête et présente un rapport au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Enfin, le Conseil devrait prier tous les Etats de prendre toutes les mesures individuelles et collectives qu'ils peuvent prendre conformément à la Charte, pour amener le Portugal à abandonner la politique infâme qu'il suit en Angola.

33. Si le Conseil de sécurité ne prend pas de mesures énergiques dans l'intérêt de la paix, le Portugal poursuivra, nous en sommes convaincus, sa politique aveugle et intransigeante d'oppression et de répression contre le peuple angolais, et il en résultera inévitablement un conflit ouvert entre le Portugal et les Etats d'Afrique. Le moment est venu de dire au monde que le Portugal ne possède ni vertu ni qualité intrinsèque qui le qualifie pour remplir une mission civilisatrice en Afrique. Les dirigeants portugais d'aujourd'hui ne devraient pas fouler aux pieds les principes d'humanité et d'égalité entre les races que professaient leurs ancêtres. Il ne faut pas que le prince portugais Henri le Navigateur ait lieu de se retourner dans sa tombe parce que ses successeurs prostituent les idéaux qui furent les siens. Que le Portugal sorte de sa torpeur, car le temps, en Afrique, ne s'est pas arrêté. Le Ghana, avec d'autres Etats africains, est résolu à débarrasser l'Afrique du cauchemar colonialiste et à la rendre complètement et inconditionnellement libre pour lui permettre de jouer pleinement le rôle qui lui revient dans les affaires mondiales.

34. Je prie humblement tous les membres du Conseil de sécurité de se ranger pour une fois unanimement aux côtés de l'Afrique libre en votant pour le projet de résolution modéré et inoffensif présenté par Ceylan, le Libéria et la République arabe unie [S/4828]. Il y a quelque chose de pourri dans l'Etat du Portugal, et ses alliés doivent le reconnaître franchement et ouvertement.

35. M. BARNES (Libéria) [traduit de l'anglais]: Bien que je sois profondément inquiet des graves menaces que la situation en Angola fait peser sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, je dois avouer que ma délégation n'a pas entendu sans un certain amusement le représentant du Portugal dire entre autres choses à la séance d'hier après-midi que

"La subversion et le terrorisme internationaux se sont servis des alliés qu'ils comptent dans certains gouvernements d'Asie et d'Afrique pour agir contre le Portugal et contraindre le représentant du Libéria à monter une action antiportugaise au Conseil de sécurité." [952ème séance, par. 94.]

36. Les délégations qui siègent à cette table, comme les autres qui sont représentées dans cette salle et qui connaissent le Libéria comme elles le connaissent, conviendront, j'en suis sûr, avec moi que cette allégation absurde du représentant du Portugal dépasse l'entendement; et, en vertu du principe juridique selon lequel ce qui est incompréhensible ne doit pas être pris en considération, il est inutile que ma délégation fasse perdre au Conseil, actuellement saisi d'une question urgente, un temps précieux en usant de son droit de réponse.

37. I must nevertheless point out to the representative of Portugal that if his statement concerning my country is to be taken as a calculated artifice designed to detract us from our true and clear call of duty, then his calculation is a miscalculation for nothing shall deter us from what we consider to be our clear responsibility as an African State. Liberia is not the offspring of grasping ambition nor the tool of avaricious speculation. We cannot and will not suppress sympathy with human suffering nor condemnation and depreciations for the causes that have produced them. As a nation we are constantly mindful that whatever affects or interrupts the peace of Africa, or for that matter the world, must necessarily tend to involve us. As stated by President Tubman:

"Peace can only be achieved through the willingness of men to be tolerant of the views contrary to theirs, a greater regard for spiritual values, a willingness to afford equal opportunity to all men for self determination, independence and freedom. This must be a product of a deep-seated conviction within the hearts of men regardless of race, nationality or geographic situation."

Perhaps Portugal could learn a useful lesson from this admonition even if it is to be admitted that Portugal discovered Liberia in the fifteenth century. And in recalling this fact of the discovery of Liberia by Portugal, I trust that this will not prompt temptation on its part to claim us too as one of its so-called overseas provinces.

38. In the course of the statement of the representative of Portugal [952nd meeting], this Council was treated to an exhibition of grim pictures of the atrocities in Angola and, as we understand it from the representative of Portugal, these pictures told some of the grim stories of the work of the Angolans. When I saw those pictures, I then fully understood the reason for the heavy curtain of censorship shrouding events in Angola. For if it is to be believed that this is the handiwork of the Angolans after five hundred years of Christian and civilizing influence under the Portuguese, then surely there is much more to be ashamed of and much more to hide. And so we must say to Portugal what was said by one statesman to another during an international crisis: "You have been here too long for the good you have been able to do. Be done with. In the name of God, go."

39. While we are discussing the situation in the territory of Angola at the present juncture, I wish to make a few points perfectly clear so that no misunderstanding should arise in the interpretation of my statement. In the light of the action so far taken in the United Nations on the question of the Portuguese Territories, and particularly on Angola, my delegation assumes and is fully convinced that, to use the clear implication of General Assembly resolution 1542 (XV), Portugal is internationally accountable for the administration of its Territories and ipso facto for Angola; that it is committed to the terms of the Declaration in General Assembly resolution 1514 (XV) and thus bound to take immediate steps toward the granting of independence to Angola; that in the light of these and other actions undertaken by the United Nations, including the discussions held in this Council in March of this year, it has been conclusively proven that neither constitutional limitations nor points of domestic jurisdiction arise in our

37. Je dois cependant signaler au représentant du Portugal que, si la déclaration qu'il a faite au sujet de mon pays a pour but de nous détourner délibérément de ce qui est manifestement notre devoir, son calcul est erroné, car rien ne nous fera manquer à ce que, en notre qualité d'Etat africain, nous considérons comme notre devoir. Le Libéria n'est mû ni par l'ambition ni par la convoitise. Nous ne pouvons ni ne voulons ignorer la misère humaine, ni nous abstenir de condamner et de flétrir les causes qui l'engendrent. En tant que nation, nous ne cessons jamais de penser que ce qui trouble ou met en danger la paix de l'Afrique, comme du reste la paix du monde, nous touche nécessairement. Comme l'a dit le président Tubman:

"La paix ne peut être établie que si les hommes sont disposés à tolérer des vues contraires aux leurs, à attacher plus de prix aux valeurs spirituelles, à accorder à tous les hommes la même possibilité de choisir leur propre destin et d'accéder à l'indépendance et à la liberté. Cela doit procéder d'une conviction profondément ancrée dans le cœur de tous les hommes, sans distinction de race, de nationalité ou de situation géographique."

Le Portugal pourrait sans doute tenir utilement compte de cet avertissement, même si l'on doit admettre que c'est lui qui a découvert le Libéria au XVème siècle. En rappelant que le Libéria a été découvert par le Portugal, j'espère que je n'inciterai pas le Portugal à revendiquer le Libéria comme l'une de ses provinces d'outre-mer!

38. Au cours de son intervention [952ème séance], le représentant du Portugal a fait circuler d'horribles photos sur les atrocités commises en Angola et, si je l'ai bien compris, ces photos illustraient certains récits d'actes sinistres imputés à des Angolais. Quand j'ai vu ces photos, j'ai compris les raisons pour lesquelles les événements en Angola font l'objet d'une aussi stricte censure. En effet, si ces photos montrent comment se comportent les Angolais après 500 ans d'influence civilisatrice chrétienne sous l'égide du Portugal, il doit y avoir beaucoup plus de choses encore qui font rougir et qu'il faut cacher. Aussi devons-nous dire au Portugal ce qu'un homme d'Etat disait à un autre lors d'une crise internationale: "Vous êtes là depuis trop longtemps pour le peu de bien que vous avez pu faire. Finissez-en. Au nom du ciel, partez!"

39. Puisque le Conseil examine la situation actuelle dans le territoire de l'Angola, je voudrais préciser certains points pour éviter que ma déclaration ne donne lieu à des malentendus. Etant donné les décisions prises jusqu'ici par l'ONU au sujet des territoires portugais, notamment de l'Angola, ma délégation est convaincue qu'aux termes de la résolution 1542 (XV) de l'Assemblée générale, le Portugal est tenu, sur le plan international, de rendre compte de l'administration de ses territoires et, par conséquent, de la façon dont il administre l'Angola, que, tenu d'appliquer les dispositions de la déclaration figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, il doit prendre immédiatement des mesures pour accorder l'indépendance à l'Angola, que ces décisions, ainsi que d'autres décisions prises par l'ONU et le débat qui a eu lieu au Conseil en mars dernier, ont prouvé de façon irréfutable qu'aucune question de limitations constitutionnelles ou de compétence nationale ne nous empêche d'aborder le problème ici.

tackling the problem here. We listened again on 6 June to the Portuguese statement and, while disappointed and pained by Portuguese obduracy, we continue to be completely unconvinced by the legalistic clichés and fictitious arguments attempting to prove the impropriety of our actions. These few words need to be said so that there is no misunderstanding as to how my delegation, along with many others, views the legal and constitutional position.

40. Furthermore, my delegation insists that, in the light of the developments in Angola, there is neither the time nor the patience on the part of my delegation—or on that of my African, Asian and many other colleagues—to engage in legalistic niceties and duels, the more so as, by the previous United Nations actions, these have been settled and settled firmly once and for all.

41. I submit that what the Council must concern itself with is how to stop the bloodshed in Angola, and how to continue, in the hope that the co-operation of the Government of Portugal could still be secured, and that it can be prevailed upon to take immediate steps towards the implementation of the Declaration contained in General Assembly resolution 1514 (XV).

42. My delegation is aware that the information on events in Angola is perhaps based on articles in newspapers, magazines and the reports of eye-witnesses. It is also in many cases curtailed and garbled by Portuguese censorship. Yet, owing to this very censorship, it may be assumed that the facts are even grimmer than the news available, that the number of victims is even greater and the measures taken by PIDE and the military harsher and sterner than what is conveyed by the information.

43. My delegation wishes to stress most emphatically that, if the Government of Portugal is prepared to co-operate with us, we are equally ready and anxious to co-operate with it and give it our assistance and advice towards the solution of the problem which adds little glory to the Portuguese name in the world, and which, as we mentioned on another occasion, carries with it the potential of great danger to international peace. The worst part of it is that the recent information from the Territory points to the worsening of the situation from day to day and from hour to hour. If it is not blocked promptly and effectively, the blaze that has caught Angola may reach a point beyond control, when even the best intentions may be too late to check its spread.

44. Everybody in this room must have read The New York Times of 5 June 1961 telling about the indiscriminate killings taking place in Angola. As stated the other day, according to our information, the number of victims is much, much greater. What is, however, interesting in The New York Times is that the number of lives lost on the African side reflects the cruelty and vigour with which those who claim their legitimate rights to freedom are being wiped out. While we are equally pained by the loss of lives on both sides, the ratio of losses as reported is more expressive of the situation than anything else.

Le 6 juin, nous avons de nouveau entendu le représentant du Portugal et, si déçus et peinés que nous ayons été par l'obstination portugaise, nous continuons à n'être absolument pas convaincus par des clichés juridiques et des arguments factices qui prétendent démontrer que nous n'avons pas qualité pour agir. J'ai donné ces précisions afin d'éviter tout malentendu quant à la manière dont ma délégation, ainsi que beaucoup d'autres, envisage l'aspect juridique et constitutionnel de la question.

40. D'autre part, nous insistons sur le fait qu'étant donné l'évolution de la situation en Angola, nous n'avons, pas plus que nos collègues africains, asiatiques et autres, ni le temps ni la patience de nous livrer à des duels et des arguties juridiques, et ce d'autant moins que ces questions ont été réglées, et réglées une fois pour toutes, par des décisions antérieures de l'ONU.

41. A mon avis, ce dont le Conseil doit se préoccuper, c'est de chercher à arrêter les effusions de sang en Angola et de poursuivre son action dans l'espoir que le Gouvernement portugais acceptera de coopérer et finira par se laisser convaincre de prendre des mesures immédiates pour donner effet à la déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

42. Sans doute les informations relatives aux événements d'Angola proviennent-elles d'articles de journaux ou de revues, et de rapports de témoins oculaires. Elles passent d'ailleurs très souvent par le crible de la censure portugaise. Or, du fait même de cette censure, on peut supposer que les faits sont encore plus tragiques que ce que nous en apprenons, et que le nombre de victimes est encore plus élevé, les mesures prises par le PIDE et par les forces armées plus brutales et plus implacables que ne l'indiquent les nouvelles qui nous parviennent.

43. Ma délégation tient à déclarer de la façon la plus solennelle que, si le Gouvernement portugais est disposé à coopérer avec nous, nous serons également prêts à coopérer avec lui et à lui fournir notre assistance et nos conseils en vue de chercher à résoudre un problème qui n'ajoute guère à la réputation du Portugal dans le monde et qui, comme nous l'avons dit précédemment, porte en lui les germes d'un grand danger pour la paix internationale. Le pire, selon les derniers renseignements reçus du territoire, est que la situation s'aggrave de jour en jour et d'heure en heure. Si l'on n'arrête pas rapidement et efficacement l'incendie qui s'est allumé en Angola, on risque d'arriver à un point où, même avec la meilleure volonté du monde, il sera trop tard pour l'empêcher de se propager.

44. Chacun d'entre nous a sans doute lu le New York Times du 5 juin 1961 qui contenait des informations sur les massacres aveugles qui ont lieu en Angola. Selon les renseignements dont nous disposons, le nombre des victimes serait — comme ma délégation l'a déjà dit l'autre jour — encore beaucoup plus élevé. Ce qui nous intéresse, cependant, dans l'article du New York Times, c'est que le nombre des victimes du côté africain traduit la cruauté et l'acharnement de la répression contre ceux qui revendiquent leurs droits légitimes à la liberté. Nous sommes également peinés de voir qu'il y a des victimes de part et d'autre; mais la proportion des pertes telle qu'elle ressort des chiffres qui nous sont parvenus reflète mieux la situation que n'importe quel autre élément d'information.

45. This fact alone would seem to be sufficient to prompt the Council to immediate action, and it appears almost redundant to add any further information that would be more telling, convey a greater sense of urgency and render the menace to peace more real and imminent.

46. But, at any rate, I should wish to read a telegram I have recently received from a prominent Angolan on the situation there. It read as follows:

"Wish inform you situation in Angola becoming more serious day by day. Defenseless civilian population constantly under heavy Portuguese military aerial bombing, while Portuguese Navy shelling entire Angolan coast. More than thirty villages have been completely destroyed and inhabitants killed. Number killed and missing has now reached 30,000. Number Angolan refugees in the Congo since beginning of trouble has now reached 80,000 according to official Congolese Government figures. Portuguese troops are massacring African civilians in villages then accusing Angolan nationalists of being responsible, thus endeavouring to play off one tribe against the other. Portuguese setting fire to plantations and crops by air to deprive population of food thus forcing them to surrender. Serious famine threatening country. In South Angola in the villages of Calulo, Dande, Colungo Alto, Monte Verde, Pire eighteen educated Angolans have been arrested and shot. All nationalist prisoners in concentration camps of Silva Porto, Baia dos Tigres Forte Rossadas being shot day by day. On 26 May village of Quipaku bombarded by three Portuguese Air Force planes killing 31, seriously wounding 22 others. 25 houses completely destroyed. Large-scale epidemic threatening country with several thousand cadavers left unburied in abandoned villages and bush. Portuguese Government continuing send troops to Angola with more than 20,000 now awaiting end of rainy season to launch large-scale air and land attacks using tanks and cannon against civilian population. We earnestly appeal to all African, Asiatic and other nations who, like us, cherish justice and freedom to give us their support and to help us avoid complete extermination. Angolan people earnestly desire arrive at peaceful solution this problem with Portugal on condition our right to auto-determination be recognized. Call your attention to fact that continuation this senseless war in Angola seriously threatens peace in all Africa."

I also wish to read another telegram I have received:

"Portuguese democrats and democratic associations beg you to express in the Security Council their condemnation of the Angola colonial war and their support of Council measures in view of any aggression and are favourable to immediate practice of self-determination rights of Angolan people."

47. Shall this Council turn a deaf ear to the appeal of the Angolan people to help them avoid complete extermination, to arrive at a peaceful solution of this problem with Portugal on the condition of the right of

45. Ce fait seul semblerait suffisant pour inciter le Conseil à agir immédiatement, et c'est presque se répéter que de donner des renseignements complémentaires qui se voudraient encore plus éloquentes et qui feraient encore mieux sentir l'urgence de la situation et le caractère réel et imminent du danger que cette situation fait courir à la paix.

46. Quoi qu'il en soit, je voudrais donner lecture d'un télégramme que j'ai reçu récemment d'un Angolais éminent à propos de la situation dans le pays, et qui est ainsi conçu:

"Désire vous informer situation en Angola devient plus grave chaque jour. Population civile sans défense subit constamment violents bombardements par avions militaires portugais pendant que marine portugaise bombarde toute la côte angolaise. Plus de 30 villages ont été complètement détruits et les habitants tués. Le nombre des tués et des disparus atteint maintenant 30 000. Le nombre des réfugiés angolais au Congo depuis le début des troubles atteint maintenant 80 000 d'après chiffres officiels du Gouvernement congolais. Troupes portugaises massacrent civils africains dans les villages et accusent nationalistes angolais d'être responsables, essayant ainsi d'opposer une tribu à l'autre. Portugais incendient plantations et récoltes par bombardements aériens pour priver population de nourriture et l'obliger ainsi à se rendre. Grave famine menace le pays. Dans l'Angola du Sud, dans les villages de Calulo, Dande, Colungo, Alto, Monte Verde, Pire, 18 Angolais instruits ont été arrêtés et fusillés. Tous les prisonniers nationalistes dans camps de concentration de Silva Porto, Baia dos Tigres, Forte Rossadas sont fusillés chaque jour. Le 26 mai, village de Quipaku a été bombardé par trois appareils de l'armée de l'air portugaise, tuant 31 personnes, blessant grièvement 22 autres. Vingt-cinq maisons complètement détruites. Vaste épidémie menace le pays parce que des milliers de cadavres ont été laissés sans sépulture dans des villages abandonnés et dans la brousse. Gouvernement portugais continue à envoyer des troupes en Angola et plus de 20 000 hommes attendent maintenant fin saison des pluies pour lancer attaques aériennes et terrestres de grande envergure, utilisant tanks et canons contre population civile. Adressons appel urgent à toutes les nations africaines, asiatiques et autres qui comme nous aiment la justice et la liberté et leur demandons de nous soutenir et de nous aider à éviter extermination complète. Peuple angolais désire sincèrement arriver à solution pacifique de ce problème avec Portugal, à condition qu'on reconnaisse notre droit à autodétermination. Attire votre attention sur fait que poursuite de cette guerre insensée en Angola menace gravement paix dans toute l'Afrique."

Je voudrais également donner lecture d'un autre télégramme que j'ai reçu et qui dit:

"Démocrates portugais et associations démocratiques portugaises vous prient d'exprimer au Conseil de sécurité leur condamnation de la guerre coloniale d'Angola et leur approbation des mesures du Conseil en vue de mettre fin à l'agression, et sont en faveur exercice immédiat droits du peuple angolais à autodétermination."

47. Le Conseil restera-t-il sourd à l'appel du peuple angolais qui demande qu'on l'aide à éviter son extermination complète, à arriver à une solution pacifique de ce problème avec le Portugal sur la base de son

self-determination and to stop this senseless war in Angola, which is a threat to international peace and security? We cannot say no; we dare not say no, because this grave responsibility lies with us.

48. The discussion held in the Fourth Committee during the last session of the General Assembly, the debates held in this Council in March 1961 [943rd to 946th meetings] and subsequently in the plenary meetings of the General Assembly,^{2/} and even discussions held very recently in the Committee on Information from Non-Self-Governing Territories, have covered the background of the political, economic and social conditions sufficiently to make it unnecessary to go again into the far-reaching causes of the present situation. They have revealed the existence of a most appalling state of sub-standard living conditions of the Angolan population and the existence of slave labour, the investigation of which is now being undertaken by an independent commission of inquiry, appointed at Ghana's behest by the Governing Body of the International Labour Organisation.

49. The discussions have revealed the existence of almost 99 per cent illiteracy of the African population in Angola and a staggering rate of infant mortality, unheard of in any other part of the world. According to the well-known professor of Lisbon, Mr. Caetano, the figure given shows that in the bush at least 600 children out of 1,000 die before they are a year old. Need any more be said? Misery and poverty and the state of slavery, combined with the growing terror, arrests, curfews and killings, seem to be the daily bread of an Angolan, and who will wonder at the people's protestations against such application of the worst type of colonialism?

50. The climax to all this has not yet, however, been stated. In reproducing an Associated Press communiqué from Lisbon, dated 3 June 1961, The New York Times of 4 June stated as follows:

"Premier Antonio de Oliveira Salazar appointed General Venancio Augusto Deslandes of the Air Force today to take charge over all civil and military forces in Angola to crush the rebellion in that West African territory.

"A communiqué said General Deslandes would replace the Governor-General, Dr. Alvaro Rodrigues da Silva Taveres, and would hold the titles of Governor-General and commander in chief of all Angolan armed forces..."

If any evidence is needed to convey a picture of the situation becoming from bad to worse, these few lines of information convey it. The communiqué informs us of no more and no less than the fact that a military dictatorship has now been established in Angola. If this line of policy continues, oppression and acts of police and military repression may be expected to increase; more lives will be lost and the colonial system of administration is bound to be applied with greater strength.

51. Therefore, as far as the Portuguese authorities are concerned, should the principles of the Declara-

droit à l'autodétermination, et à mettre fin à cette guerre insensée qui menace la paix et la sécurité internationales? Nous ne pouvons pas dire non, nous n'osons pas dire non, car cette grave responsabilité est la nôtre.

48. Les débats de la Quatrième Commission à la quinzième session de l'Assemblée générale, ceux du Conseil de sécurité en mars 1961 [943ème à 946ème séance], puis ceux de l'Assemblée générale siégeant en séance plénière^{2/}, et même les discussions récentes du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes, ont suffisamment mis en lumière le tableau d'ensemble des conditions politiques, économiques et sociales pour qu'il soit utile de revenir encore sur les causes lointaines de la situation actuelle. Ces débats ont révélé l'existence de conditions de vie effroyablement mauvaises pour la population angolaise, ainsi que l'existence du travail forcé; celui-ci fait actuellement l'objet d'une enquête menée par une commission d'enquête indépendante, que le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail a nommée sur la demande du Ghana.

49. Les discussions ont également révélé l'existence, parmi la population africaine de l'Angola, d'un analphabétisme qui atteint presque 99 p. 100, et un taux consternant de mortalité infantile, sans équivalent nulle part ailleurs dans le monde. D'après un professeur bien connu de Lisbonne, M. Caetano, ce chiffre montre que, dans la brousse, 600 enfants au moins sur 1 000 meurent avant l'âge d'un an. Est-il besoin d'en dire davantage? La misère, la pauvreté et l'état d'esclavage, auxquels s'ajoutent la terreur croissante, les arrestations, le couvre-feu et les massacres, semblent être le pain quotidien de l'Angolais. Qui s'étonnera, dans ces conditions, des protestations de la population contre ces manifestations d'un colonialisme de la pire espèce?

50. Cependant, le comble de tout cela n'a pas encore été mentionné. Reproduisant un communiqué de l'Associated Press en provenance de Lisbonne, en date du 3 juin 1961, le New York Times du 4 juin nous apprend ce qui suit:

"Le premier ministre Antonio de Oliveira Salazar a nommé aujourd'hui le général Venancio Augusto Deslandes, de l'armée de l'air, à la tête de toutes les forces civiles et militaires en Angola pour qu'il écrase la rébellion dans ce territoire d'Afrique occidentale.

"Un communiqué indique que le général Deslandes remplacera le gouverneur général, le Dr Alvaro Rodrigues da Silva Taveres, avec les titres de gouverneur général et de commandant en chef de toutes les forces armées angolaises..."

S'il faut une preuve pour montrer que la situation s'aggrave chaque jour, les quelques lignes dont je viens de donner lecture suffisent. Le communiqué nous apprend, ni plus ni moins, l'établissement d'une dictature militaire en Angola. Si cette politique se poursuit, on peut s'attendre que l'oppression et les actes de répression policière et militaire augmentent; il y aura plus de victimes encore, et le régime d'administration coloniale sera, forcément, appliqué avec encore plus de rigueur.

51. Dès lors, les principes de la déclaration qui figure dans la résolution 1514 (XV) seront-ils lettre

^{2/} Official Records of the General Assembly, Fifteenth Session (Part II), Plenary Meetings, 990th to 992nd meetings.

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session (2ème partie), Séances plénières, 990ème à 992ème séance.

tion in resolution 1514 (XV) become but a dead letter? If nothing else, including bloodshed and loss of life, constitutes an emergency situation requiring immediate action, the establishment of military dictatorship does. It points out clearly the present intentions of the Portuguese Government and its trend of policy. Nobody can expect or even wish the Angolan population to stand calmly by and watch its hopes, aroused by the United Nations activities, completely and hopelessly shattered. Nobody can expect that, with the awakening of the national movements in Africa and in the rest of the world, and the strength of the sentiment against colonialism, countries neighbouring on Angola should just watch and wait for things to take their course.

52. These words are not dictated by any wish on our part to threaten anybody, for we are not in a position to threaten anybody. The truth is that the course of events can still be reversed if, using its wisdom and statesmanship, the Portuguese authorities would but take our advice and look at the situation more realistically than heretofore. By such action the Portuguese Government could quickly and without loss of faith restore hope to the Angolans and initiate steps commensurate with Portugal's own national dignity and compatible with the dignity of new Africa and virtually unanimous international public opinion.

53. Is it not more than reasonable to pose this question: Are the Angolans to be forever doomed to crawling abjectly through the centuries—as they most certainly have been doing—never again to live as they did before Portugal's advent among them; never, on the other hand, to become what Portugal is today? Are they, in other words, to be barred for all time from assuming their rightful role of full beneficiaries of civilization as we know it, the kind of role that the Portuguese trusteeship should most certainly have granted long since?

54. We submit that man is born free. His freedom is not subject to the political caprice of other men. Whatever fortuitous deprivation of his liberty he must endure is, by the very origin of man, a temporary and limited ordeal. Even a most cursory acquaintance with history makes this thesis abundantly clear. It is neither wise, just nor natural for a nation like Portugal to make monstrously cruel but altogether ineffectual attempts to impede the final outcome of history's inalienable laws.

55. To that end, then, we appeal to you, Portugal, we exhort you to begin immediately the rediscovery of the spirit in man, as you have, in centuries past, so admirably and bravely revealed the geographical mysteries of our planet. This is our last best chance to employ the language of appeal.

56. It is better by far to be a willing, free part of the nationalist spirit in our own native Africa, than an alien ghost, busily stirring in the old, rust-ridden cauldrons of the nineteenth century, filled to the brim, as it were, with the poisonous colonial brews of yesteryear.

morte pour les autorités portugaises? Si ni le sang versé ni la perte des vies humaines ne sont censés créer une situation critique exigeant une action immédiate, l'instauration d'une dictature militaire constitue, certes, une justification pour agir sans tarder. Ce régime de dictature militaire montre clairement quelles sont les intentions du Gouvernement portugais et quelle est sa politique. Nul ne peut imaginer, ni même souhaiter que la population angolaise demeure indifférente et regarde s'écrouler complètement et définitivement les espoirs qu'avait fait naître chez elle l'activité de l'ONU. Nul ne peut s'attendre, étant donné l'éveil des mouvements nationaux en Afrique et dans le reste du monde, et la force des sentiments anticolonialistes, que les pays voisins de l'Angola se bornent à observer les événements et se contentent de suivre leur cours.

52. Ces mots ne nous sont pas dictés par un désir quelconque de menacer qui que ce soit, car nous ne sommes pas en état de le faire. La vérité, c'est que le cours des événements peut encore être renversé si, faisant preuve de sagesse et de sens politique, les autorités portugaises veulent bien suivre nos conseils et examiner la situation de façon plus réaliste qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent. En agissant ainsi, le Gouvernement portugais pourrait, rapidement et sans manquer à ses engagements, rendre l'espoir aux Angolais et prendre des mesures conformes à la dignité nationale du Portugal et compatibles avec la dignité de la nouvelle Afrique et avec les vœux d'une opinion publique mondiale pratiquement unanime.

53. N'est-il pas plus que raisonnable de poser cette question: les Angolais doivent-ils être à jamais condamnés à se traîner misérablement siècle après siècle — comme ils l'ont incontestablement fait jusqu'à présent —, à ne jamais vivre de nouveau comme ils vivaient avant l'arrivée des Portugais et, d'autre part, à ne jamais devenir ce que le Portugal est aujourd'hui? En d'autres termes, doivent-ils être empêchés à tout jamais de jouir pleinement, comme ils en ont le droit, des avantages de la civilisation telle que nous la connaissons, avantages que la tutelle portugaise aurait dû certainement leur accorder depuis longtemps?

54. Nous affirmons que l'homme est né libre. Sa liberté ne saurait dépendre des caprices politiques d'autrui. Quelles que soient les privations fortuites de liberté qu'il ait à subir, elles sont, de par l'origine même de l'homme, une épreuve temporaire et limitée. Un examen des plus superficiels de l'histoire prouve surabondamment cette thèse. Il n'est ni sage, ni juste, ni naturel pour une nation comme le Portugal de faire des tentatives monstrueusement cruelles, mais parfaitement inefficaces, pour empêcher les lois inéluctables de l'histoire de se réaliser.

55. C'est en ce sens que nous faisons appel au Portugal: nous l'exhortons à entreprendre sans tarder la tâche de redécouvrir l'esprit dans l'homme, de la même manière qu'il a, si admirablement et si bravement, découvert, au cours des siècles, les mystères géographiques de notre planète. C'est notre dernière chance, certes, de lui adresser un appel.

56. Mieux vaut être, sur notre terre d'Afrique, l'instrument libre et consentant de l'esprit nationaliste que d'être un fantôme étranger, occupé à remuer le contenu des vieux chaudrons rouillés du XIX^{ème} siècle, remplis jusqu'au bord des breuvages coloniaux empoisonnés du passé.

57. In the light of all that we have said, we therefore urge the Security Council to approve such steps as will serve these purposes and avert a large-scale tragedy.

58. As has already been mentioned in the Council, we have in the United Nations a Sub-Committee appointed in accordance with General Assembly resolution 1603 (XV). This Sub-Committee has been endowed with its own terms of reference and has to perform certain tasks which are specified in operative paragraph 2 of the resolution. The urgency of the situation requires swift action from the Security Council, followed by swift results. The draft resolution [S/4828] introduced to the Council by my delegation suggests that the Sub-Committee which is already in existence may serve as an instrument of such action, if supported by the added directives. The draft resolution calls upon Portugal to desist forthwith from repressive measures against the Angolan people.

59. The main emphasis of our present draft resolution is on time: stopping the repressive measures forthwith and accelerating the work of the Sub-Committee. In the Angolan situation, time means saving lives, saving the welfare of a country and preserving peace. That is why we wished to see the Council convened to discuss this subject and that is why we wish the Sub-Committee to take action forthwith and report back to us without delay. Delay in Angola means loss of lives and a danger to peace.

60. I wish to repeat that for all concerned—be it the principal party in the affair, that is, Angola, or Portugal itself, or the United Nations as such—the co-operation of the Government of Portugal can promote constructive United Nations action and can add to the dignity of the United Nations and the effectiveness of the Security Council. The Portuguese authorities can co-operate with us by taking immediate steps towards the implementation of the recommendation contained in operative paragraph 1 of resolution 1603 (XV); by implementing the terms of the draft resolution now before the Council, when that draft resolution has been adopted by the Council; by admitting the Sub-Committee to the Territory and giving it full assistance as a body representative of the United Nations; and by ceasing the repressive measures against the Angolans.

61. Should it so happen, however, that Portugal did not find it fit to extend such co-operation, my delegation submits—and it could cite precedents for such action—that the Sub-Committee could and should proceed with its task even without this co-operation. The task would be fraught in such a case with greater difficulty, greater disadvantages and more obstacles. But function the Sub-Committee must, and operate it should.

62. Would it, however, be a matter of wisdom and statesmanship for Portugal to take upon its shoulders the heavy burden of responsibility for adding to an already troubled world another factor upsetting the delicate balance of world peace?

63. The Declaration on the granting of independence to colonial peoples and territories [resolution 1514

57. Compte tenu de tout ce que nous avons dit, nous prions donc instamment le Conseil de sécurité d'approuver les mesures qui serviront à atteindre les buts que nous avons mentionnés et à éviter une immense tragédie.

58. Comme on l'a déjà signalé au Conseil, nous avons à l'Organisation des Nations Unies un Sous-Comité créé en exécution de la résolution 1603 (XV) de l'Assemblée générale. Il a reçu son mandat et est chargé de certaines tâches, spécifiées au paragraphe 2 de ladite résolution. L'urgence de la situation exige une action rapide du Conseil de sécurité, suivie de résultats rapides. Le projet de résolution que la délégation libérienne a présenté au Conseil [S/4828] suggère que le Sous-Comité qui existe déjà soit, grâce à des directives complémentaires, l'instrument de cette action. Il invite en outre le Portugal à cesser immédiatement les mesures de répression contre le peuple angolais.

59. Le projet de résolution actuel insiste surtout sur l'importance du facteur temps, car il s'agit de mettre immédiatement fin aux mesures de répression et d'accélérer les travaux du Sous-Comité. Etant donné la situation en Angola, gagner du temps c'est sauver des vies humaines, assurer le bien-être du pays et maintenir la paix. C'est pourquoi nous avons voulu que le Conseil se réunisse pour discuter de cette question et c'est pourquoi nous désirons que le Sous-Comité prenne immédiatement des mesures et nous fasse rapport sans tarder. En Angola, tout retard se traduit par une perte de vies humaines et un danger pour la paix.

60. Je tiens à répéter que, pour tous les intéressés — qu'il s'agisse du principal intéressé, c'est-à-dire l'Angola, ou du Portugal lui-même, ou encore de l'Organisation des Nations Unies en tant que telle —, la coopération du Gouvernement portugais peut favoriser une action constructive des Nations Unies et ajouter à la dignité de notre organisation et à l'efficacité du Conseil de sécurité. Les autorités portugaises peuvent coopérer avec nous en prenant des mesures immédiates pour donner suite à la recommandation contenue au paragraphe 1 de la résolution 1603 (XV), en appliquant le projet de résolution dont le Conseil est saisi dès que celui-ci l'aura adopté, en autorisant le Sous-Comité à entrer dans le territoire et en lui accordant toute l'assistance que doit obtenir un organe représentant les Nations Unies, enfin, en mettant fin aux mesures de répression contre les Angolais.

61. Si, cependant, le Portugal ne jugeait pas opportun de prêter cette coopération, ma délégation estime — et elle peut citer des précédents à l'appui de sa thèse — que le Sous-Comité peut et doit accomplir sa tâche, même sans cette coopération. Cette tâche présenterait alors, il est vrai, plus de difficultés et d'inconvénients et se heurterait à plus d'obstacles. Mais le Sous-Comité doit s'acquitter de sa mission; il doit agir.

62. Toutefois, le Portugal ferait-il preuve de sagesse et de sens politique s'il prenait la lourde responsabilité de faire subir à un monde déjà troublé une nouvelle épreuve qui romprait l'équilibre délicat de la paix mondiale?

63. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514

(XV)] is not the outcome of a caprice of a number of well-meaning delegations. It is a document which has emerged from a historic necessity, from facts, struggles and aspirations which have been accumulating for years and for which millions of human beings have toiled and sacrificed all their efforts and their lives. It is irreversible and it is a fact of life to which a number of countries have already, more or less reluctantly, reconciled their minds, their policies and even their national ways of life. It is inescapable, and those who will not see this in good time and recognize it will be like ostriches, hiding their heads in the sand.

64. It may be hoped and expected that the Government of Portugal will adjust its thinking to the new constellation of events. It may be hoped and expected that the Government of Portugal will not stay in the fading ranks, but will prove its full membership in the international community by marching to the tune of unavoidable progress. It may be hoped that the Government of Portugal will lend us a hand in solving one of the world's major problems and will become a partner in the common concern about Angola.

65. The PRESIDENT: The representative of the United Kingdom wishes to exercise his right of reply at this point, and I now recognize him.

66. Sir Patrick DEAN (United Kingdom): I will be very short, Mr. President. The representative of Ghana has just quoted some remarks, the relevance of which to our present debate I am bound to say escaped me, to the effect that the distinguished author of those remarks in some way regarded Portugal as being a colony of the United Kingdom. I do not know whether it is more appropriate for me or for the representative of Portugal to answer this particular allegation, but as the representative of Portugal is not here, perhaps I could do so.

67. I am bound to say that in our time we have had many colonies, including some countries taking part in this debate, and there are still quite a few British colonies left. But unless I am quite mistaken, one country which has never been at any time in history a British colony, is Portugal, and if Portugal feels at any time that she is threatened with such a terrible fate, I hope she will—as I have no doubt she will—apply at once to this Council for protection.

68. Mr. BAHIZI (Congo, Leopoldville) (translated from French): I thank you, Mr. President, for having given me the opportunity to make the voice of the Congo (Leopoldville) heard on the problems raised by the unfortunate situation in Angola.

69. For us, the Congolese, the situation in Angola has two aspects—international and national.

70. From the international point of view, Angola has become a hotbed of unrest in Africa. There is a tangle of mixed interests; the dangers of the situation deteriorating are increasing; and the dead and wounded run into thousands. On the one hand we have the intransigence of the Portuguese Government and, on the other, the legitimate desires of the Angolan people. There is no link, no bridge, between these two attitudes; the gulf between them grows wider every day and hatred mounts. The picture is becoming more and more sombre. The following question

(XV)] ne résulte pas du caprice d'un certain nombre de délégations bien intentionnées. Ce document représente l'aboutissement d'une nécessité historique, il résulte de faits, de luttes et d'aspirations consacrés au cours des années et pour lesquels des millions d'êtres humains ont peiné et ont sacrifié jusqu'à leur vie. Il s'agit d'une évolution irréversible, d'un fait irréfutable, et nombre de pays y ont, bon gré mal gré, adapté leur pensée, leur politique et même leur mode de vie. Cette évolution est inéluctable, et ceux qui se refusent à le reconnaître à temps seront comme des autruches qui cachent leur tête dans le sable.

64. On peut espérer et il est permis d'escompter que le Gouvernement portugais adaptera ses conceptions à la contexture nouvelle des événements. On peut espérer et l'on doit escompter qu'il ne restera pas en arrière, mais qu'il prouvera sa qualité de membre à part entière de la communauté internationale en marchant au rythme d'un progrès inévitable. Il faut espérer qu'il nous aidera à résoudre l'un des principaux problèmes qui se posent au monde et qu'il partagera notre préoccupation commune au sujet de l'Angola.

65. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

66. Sir Patrick DEAN (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je serai très bref, Monsieur le Président. Tout à l'heure, le représentant du Ghana a cité certaines observations dont le rapport avec la question qui nous occupe m'a, je l'avoue, échappé et qui indiqueraient que leur auteur considère en un certain sens le Portugal comme une colonie du Royaume-Uni. Je ne sais si c'est à moi ou au représentant du Portugal qu'il incombe de répondre à cette allégation, mais peut-être puis-je le faire, étant donné que le représentant du Portugal est absent.

67. Il fut un temps, je le reconnais, où nous avions de nombreuses colonies, dont tels pays qui prennent part au présent débat, et il nous en reste encore un certain nombre. Mais, sauf erreur, s'il est un pays qui n'a jamais été, à aucun moment de son histoire, une colonie britannique, c'est bien le Portugal, et, si le Portugal estime à n'importe quel moment être menacé par un sort aussi terrible, j'espère — je suis persuadé — qu'il demandera aussitôt protection au Conseil de sécurité.

68. M. BAHIZI (Congo [Léopoldville]): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu me permettre de faire entendre la voix du Congo (Léopoldville) sur les problèmes que pose la triste situation de l'Angola.

69. La situation en Angola revêt pour nous, Congolais, un double caractère, l'un d'ordre international, l'autre d'ordre national.

70. Dans l'ordre international, l'Angola est devenu un foyer d'agitation en Afrique. Des intérêts don-
fus se mêlent, les risques d'aggravation de la situation augmentent, les victimes et les morts se comptent déjà par milliers. Dans cette situation, nous avons d'un côté l'intransigence du Gouvernement portugais, de l'autre, le désir légitime du peuple angolais. Entre ces deux attitudes, aucun lien commun, aucun pont; l'abîme grandit chaque jour et la haine s'accroît. Le spectacle devient de plus en plus angoissant. La question qui se pose est

arises: who will take the first step to bridge the gap? Who will give ground?

71. It will certainly not be the Angolan people, who are moving in the direction of history. It will certainly not be the Angolan people, who are fighting and will continue to fight to secure what belongs to them both by right and by reason. The Angolans see things in their proper perspective; they are in process of rational development; to put it simply, they are moving with the tide of history. They want what we have all wanted: to begin their history in dignity, honour, liberty and independence. A mere glance around us in this very hall will afford the proof of what I have just said.

72. Who still has the effrontery to defend the so-called "legal" arguments of the Portuguese representative? He has stated, repeated and reiterated that Angola is a province of Portugal. In his last letter [S/4821], in which, incidentally, we found nothing new, he again speaks of Article 2, paragraph 7, of the Charter, and of Chapters VI, VII, VIII and XII concerning the Council's competence. If I remember correctly, all these quibbling arguments were already advanced in this hall during the previous series of meetings on Angola, but were rejected.

73. But it is worth while to re-read Chapter VI. In specifying the reasons for which a meeting of the Council may be called, this Chapter refers to "dispute". I wonder whether the Portuguese representative thinks that no "dispute" is involved in a "situation" in which the death toll exceeds 30,000. Why does the Portuguese representative hesitate to admit that there is a dispute between the Portuguese Government and the indigenous population, between whom there is not the slightest common bond of race or origin, a population which was not consulted concerning its fate or the Government which was imposed on it?

74. We thus come to a realization of the fact that there are two established rights in Angola: the right of the indigenous inhabitants, to whom the country belongs by just and natural right, and a despotic right based upon arms and upon laws drawn up to suit the wishes of the Portuguese legislators in Lisbon.

75. Portugal claims that the Council has exceeded its powers under the Charter. We do not think so, but we do sincerely believe that Portugal is ignoring them. It disregards Chapter VI, which refers—and I emphasize this point—to the "Pacific settlement of disputes".

76. When there is a war such as that which is raging in Angola, when thousands of people have been killed, and when that war has been started, not for the reasons usually associated with civil wars (political differences or differences in ideas, political upheavals, revolutions, etc.) but for very different reasons based on striking inequalities, having precise goals in view and displaying a nationalist character because a new nation is involved—in such a case, it is hardly possible, I think, to speak of a threat to the peace; it is rather a breach of the peace, fraught with the serious risk of a conflict that may spread over the entire continent and throughout the world.

77. We must seriously ask ourselves what Portugal's objectives are in waging this war. Portugal claims to be fighting communism. It denounces the activities of the Angolan nationalists, whom it calls communists, and thereby affords the representative

la suivante: qui doit jeter le premier pont? Qui doit céder?

71. Ce n'est sûrement pas le peuple angolais, qui va dans le sens de l'évolution historique. Ce n'est certainement pas le peuple angolais, qui lutte et luttera, pour acquérir ce qui lui revient en droit et en raison. Les Angolais sont dans la perspective réelle, ils sont dans le mouvement rationnel, ils sont, en d'autres termes, orientés dans le sens de l'histoire. Ils veulent ce que nous tous avons voulu: commencer leur histoire de dignité, d'honneur, de liberté, d'indépendance. Il suffit de regarder autour de nous, dans cette même salle, pour trouver confirmation de ce que je viens de dire.

72. Qui ose défendre encore les prétendus arguments juridiques du représentant du Portugal? Il nous a affirmé, répété et réitéré que l'Angola est une province portugaise. Dans sa dernière lettre [S/4821], où d'ailleurs nous n'avons trouvé rien de nouveau, il reparle du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, ainsi que des Chapitres VI, VII, VIII et XII, concernant la compétence du Conseil. Si je ne m'abuse, toutes ces arguties ont été déjà soutenues dans cette salle lors des précédentes séances consacrées à l'Angola, et rejetées.

73. Mais il vaut la peine de relire le Chapitre VI. Ce chapitre, pour spécifier la nature des faits qui peuvent provoquer la réunion du Conseil, parle de "différend". Je me demande si le représentant du Portugal pense qu'il n'y a aucun "différend" lorsqu'on se trouve en présence d'une "situation" où le nombre des morts dépasse 30 000. Qu'attend le représentant du Portugal pour admettre qu'il y a un différend entre le Gouvernement portugais et la population autochtone, entre lesquels il n'y a aucune relation de race ni d'origine, une population qui n'a pas été consultée sur son sort pour ce qui est du gouvernement qui lui est imposé?

74. Nous venons ainsi de découvrir qu'il y a, en Angola, deux droits: celui des autochtones à qui le pays appartient en justice et de par le droit naturel, et le droit despotique, fondé sur des armes et des lois arrangées au goût des légistes portugais à Lisbonne.

75. Le Portugal prétend que le Conseil outrepasserait les pouvoirs de la Charte. Nous ne le croyons pas; ce que nous croyons sincèrement, par contre, c'est que le Portugal les méconnaît. Il méconnaît ce chapitre VI, qui est intitulé — j'insiste là-dessus — "Règlement pacifique des différends".

76. Je crois que, lorsqu'on se trouve en présence d'une guerre comme celle qui sévit en Angola, lorsqu'il y a des milliers de morts, lorsque cette guerre est due non à des raisons propres aux guerres civiles (différends politiques, d'idées, renversements politiques, révolutions, etc.), mais à des raisons fort différentes, fondées sur des inégalités frappantes, tendant à des buts précis et présentant un caractère nationaliste puisqu'il s'agit d'une nouvelle nation, je répète que, dans un tel cas, on ne peut pas parler simplement d'une menace à la paix: il s'agit d'une rupture de la paix comportant le grave risque d'un conflit continental et international.

77. Nous devons sérieusement nous demander ce à quoi vise le Portugal en menant cette guerre. Le Portugal prétend lutter contre le communisme. Il dénonce les actes des nationalistes angolais qu'ils qualifient de communistes, donnant ainsi au représentant des

of the socialist countries an opportunity to launch a vigorous attack against colonialism and capitalism. Does the Portuguese representative honestly believe that all the Angolans are communists? We very much doubt it. Does he believe that all the Africans who are struggling for the liberation of their continent are communists? No; enough of this game, which is nothing but a display of hypocrisy and a grisly joke incapable of serving its purpose.

78. After all, the representative of Portugal, who sits here beside me, is not blind; last year he witnessed the emergence of seventeen new States in Africa.

79. All we African nationalists have fought fiercely for the liberation of our countries. Several representatives among those present here, including myself, have fought with all our hearts for our independence. Does the Portuguese representative think that we are communists because we have fought for the liberation of our countries? That is possible, but if so he is making a great mistake.

80. In his last statement, the Portuguese representative said: "The inscription of this item was inspired by a statement of the Soviet Government [S/4813], circulated as a Security Council document, and was proposed in a letter signed by a number of African-Asian countries and Yugoslavia [S/4816 and Add.1]." [950th meeting, para. 106.]

81. Does the Portuguese representative believe that we Africans all follow in Moscow's wake? No. That is not so; we are determined to fight for the liberation of the African continent and we are sincerely proud of this noble ideal which inspires us. It is really an ideology of national liberation and nothing else. We are not fighting for honours or wealth; we are not fighting imperialism or communism. We are simply claiming what belongs to us; we wish to come into our possessions, which are now in the hands of foreigners, and that is all.

82. If communism is the only road to liberation from colonial subjugation, then we are true communists without ever having known it ourselves.

83. It would be a most extraordinary discovery and a distressing error on the part of the Portuguese representative if he were to persist in considering us communists because we are claiming what belongs to us. We ask him to be a little more serious and sensible. He must think of the thousands of persons who are dying under his Government's yoke rather than of control over the wealth of Angola.

84. The Salazar Government continues to send further supplies of weapons and ammunition to Angola in order to wipe out the Angolan nationalists. The recent appointment of Air Force General Venancio Augusto Deslandes as Governor-General with all civil and military powers in Angola is proof of the intransigence and obduracy of the Lisbon Government. Portugal seems to be more determined than ever to carry its war of liquidation to the bitter end.

85. In referring to the statement made by the Liberian representative in the Security Council on 6 June [950th meeting], I note that the 30,000 casual-

pays socialistes l'occasion de s'insurger énergiquement contre le colonialisme et le capitalisme. Le représentant du Portugal croit-il sincèrement que les Angolais sont tous communistes? Nous en doutons fort. Croit-il vraiment que tous les Africains qui luttent pour la libération de leur continent sont communistes? Non; qu'on en finisse avec ce jeu qui n'est que de l'inconscience, une plaisanterie macabre qui n'atteindra pas son but.

78. Le représentant du Portugal qui est ici à mes côtés n'est tout de même pas aveugle; il a vu l'année dernière naître 17 nouveaux Etats en Afrique.

79. Nous tous, nationalistes africains, avons lutté fermement pour la libération de nos pays. Plusieurs d'entre nous ici, et moi-même, avons sincèrement lutté pour notre indépendance. Est-ce que le représentant du Portugal nous considère comme des communistes parce que nous avons lutté pour la libération de nos pays? C'est possible, mais alors il commet une erreur grossière.

80. Dans sa dernière déclaration, le représentant du Portugal a dit: "L'inscription de cette question à l'ordre du jour a été inspirée par une déclaration du Gouvernement soviétique distribuée sous forme de document du Conseil de sécurité (S/4813) et proposée dans une lettre signée par un certain nombre de pays d'Afrique et d'Asie, et par la Yougoslavie [S/4816 et Add.1]." [950ème séance, par. 106.]

81. Le représentant du Portugal croit-il que nous, Africains, sommes tous à la remorque de Moscou? Non. Il n'en est pas ainsi; nous sommes décidés à lutter pour la libération du continent africain et sommes, sincèrement, fiers du noble idéal qui nous anime. S'il s'agit d'idéologie, c'est d'une idéologie de libération nationale et point d'autre chose. Nous ne luttons pas pour obtenir des honneurs, des richesses; nous ne faisons pas la lutte à l'impérialisme ou au communisme. Nous revendiquons tout simplement ce qui nous appartient; nous voulons rentrer dans nos possessions, qui se trouvent aux mains de l'étranger, et c'est tout.

82. Si le communisme est la seule voie de libération de la subjugation coloniale, alors nous sommes de vrais communistes sans toutefois l'avoir su nous-mêmes.

83. Ce serait une extraordinaire découverte, et une pénible erreur, de la part du représentant du Portugal s'il persistait à nous considérer comme des communistes parce que nous réclamons ce qui nous revient. Nous lui demandons un peu plus de sérieux et de bon sens. Qu'il songe aux milliers de personnes qui périssent sous le joug de son gouvernement, plutôt qu'à une mainmise sur la richesse de l'Angola.

84. Le gouvernement Salazar continue à envoyer en Angola des renforts d'armes et de munitions pour exterminer les nationalistes angolais. La nomination récente du général de l'armée de l'air Venancio Augusto Deslandes comme Gouverneur général de l'Angola, doté de tous les pouvoirs civils et militaires, prouve l'intransigence et le raidissement d'attitude du Gouvernement de Lisbonne. Le Portugal semble plus que jamais décidé à mener jusqu'au bout sa guerre d'extermination.

85. Me référant à la déclaration faite par le représentant du Libéria le 6 juin devant le Conseil de sécurité [950ème séance], je constate que les 30 000

ties and the thousands of Angolan refugees in the Congo are not enough for Portugal; further thousands of persons must be killed, wounded or put to flight. The number of Angolan refugees in the Congo is mounting every day; it is already more than 80,000 at present.

86. The Portuguese Government has already armed all the settlers in Angola and has asked them to join the militia in order to defend the integrity of what it calls its territory. These armed settlers are killing every Angolan they meet; we even wonder whether there is still any trace of human life in the concentration camps set up for the rebels. The African is really being hunted down.

87. There is no point in my dwelling on the Portuguese massacres in Angola. Yesterday there was slavery and deportation; today there is the incessant killing of a people deprived of any modern means of defence. This is the dark decline of Portuguese colonialism in Africa. I say decline because this situation cannot continue any longer; it must cease. The entire world is indignant at the unsavoury activities of the Portuguese in black Africa.

88. I cannot conclude the balance-sheet of Portuguese misdeeds in Angola without quoting the statement by Doctor Stuart, Director of the Kimpese Evangelical Medical Institute in the Congo. He said:

"More than a hundred casualties have reached my hospital; only the most urgent cases are treated, the others being sent to Congolese dispensaries. It is more than likely that hundreds of dying Angolans remain in the brush in the mountains along the frontier between Angola and the Congo (Leopoldville), because they are unable to reach my hospital or the Congolese dispensaries in time."

89. Dr. Stuart states that the friends of the wounded carry them wrapped in blood-soaked blankets on stretchers. Some of them travel hundreds of kilometers in such conditions and take several days to reach the frontier and the clinics.

90. According to the patients, the Portuguese soldiers have brought death to thousands of Angolans. When they come to the villages, they often fire on all the indigenous inhabitants with their guns and set fire to the huts of the Angolans. Portuguese aircraft have caused thousands of deaths.

91. All the patients claim they were hit by bullets from aircraft strafing the indigenous villages. Dr. Stuart continues:

"Pedro Neves, thirty years old, whose legs were riddled with bullets, stated that when the Portuguese soldiers arrived in his village, Tumbé, they drew a circle in the main square and made all those they could find get inside it. Then they opened fire. The inhabitants of the village, Neves went on, died by the dozens. Then the Portuguese left, abandoning the dead and the wounded.

"Jean Félix, twenty-two years old and an inhabitant of Kisengela, tells how the Portuguese soldiers led him and four of his comrades away. They appeared before a kind of court martial, where all the proceedings took place in Portuguese, which they do not understand. Then, the five men were dragged to the bank of a river, where they were shot down and bayoneted. Stabbed twice, Jean Félix fell into

victimes et les milliers d'Angolais réfugiés au Congo ne suffisent pas au Portugal; il faut en tuer d'autres, blesser et mettre en fuite encore des milliers de personnes. Le nombre de réfugiés angolais au Congo s'élève de jour en jour; il dépasse 80 000 à l'heure qu'il est.

86. Le Gouvernement portugais a déjà armé tous les colons de l'Angola, leur demandant de se joindre à la milice pour défendre l'intégrité de ce qu'il appelle son territoire. Ces colons armés tuent tous les Angolais qu'ils rencontrent; nous nous demandons même si l'on trouve encore des traces de vie humaine dans les camps de concentration créés pour les rebelles. C'est véritablement la chasse à l'homme africain.

87. Inutile de m'éterniser sur les massacres portugais en Angola. Hier, c'était l'esclavagisme et la déportation; aujourd'hui, ce sont des tueries incessantes d'un peuple dépourvu de tous moyens modernes de défense. Sombre déclin du colonialisme portugais en Afrique. Je dis déclin parce que cette situation ne peut plus durer; il doit y être mis fin. Le monde entier est indigné des agissements portugais en Afrique noire.

88. Je ne peux terminer le bilan des méfaits portugais en Angola sans citer la déclaration du docteur Stuart, directeur de l'Institut médical évangélique de Kimpese, au Congo, qui dit ce qui suit:

"Plus de 100 victimes se trouvent dans mon hôpital; seuls les cas les plus graves sont traités, les autres sont dirigés vers les dispensaires congolais. Il est plus que probable que des centaines d'Angolais meurent et restent dans la brousse des montagnes qui bordent la frontière entre l'Angola et le Congo (Léopoldville), ne pouvant pas atteindre à temps mon hôpital ou les dispensaires congolais."

89. Le docteur Stuart affirme que ce sont les amis des blessés qui les transportent sur des brancards, enveloppés dans des couvertures pleines de sang. C'est dans pareilles conditions que certains parcourent des centaines de kilomètres et mettent plusieurs jours pour trouver la frontière et atteindre les cliniques.

90. D'après les malades, les soldats portugais ont causé la mort de milliers d'Angolais. Quand ils arrivent dans des villages, ils commencent à tirer sur tous les autochtones avec leurs armes à feu et se mettent à incendier les cases des Angolais. Les avions portugais ont fait des milliers de morts.

91. Tous les malades affirment avoir été touchés par les balles d'avions mitraillant les villages indigènes. Le Dr Stuart continue:

"Pedro Neves, 30 ans, dont les jambes ont été hachées par les balles, a déclaré que, lorsque les soldats portugais sont arrivés dans son village, à Tumbé, ils firent entrer tous ceux qu'ils pouvaient trouver dans un cercle tracé sur la place. Puis ils ont ouvert le feu. Des dizaines de villageois, poursuit Neves, ont été tués. Puis les Portugais sont partis, abandonnant les morts et les blessés.

"Jean Félix, 22 ans, de Kisengela, raconte que les soldats portugais l'ont emmené, avec quatre de ses camarades. Ils ont comparu devant une sorte de cour martiale dont tous les débats se sont déroulés en portugais, langue pour eux incompréhensible. Puis les cinq hommes ont été entraînés sur le bord d'une rivière et abattus à coups de fusil et de baïonnette. Atteint de deux coups de lame, Jean Félix tomba dans

the water but managed to clutch a branch. He then let himself drift with the current and came ashore a little further downstream.

"More than 700 Angolan refugees, mostly the relatives and friends of the wounded, are camped around the hospital. There are more than 18,000 Angolans in the environs of Kimpese.

"Terrible things are happening in Angola."

Dr. Stuart concludes.

92. It is impossible to recount here all the atrocities which Portugal has committed in Angola. Plenty of them have already been mentioned both here in the Security Council and in the General Assembly. The radio and the newspapers all over the world speak of them daily. Besides all the information whose accuracy may sometimes justifiably be open to question, we also receive letters and information from our Governments, our friends and even a few who managed to escape.

93. How is it still possible to have doubts about these tortures and this mistreatment of every kind? How is it still possible to have doubts when, despite these horrors, the Portuguese military command apologizes for not having advanced far because of the rainy season? How is it still possible to have doubts when this same army command promises—God preserve us!—a major advance and certain victory at the end of this unfortunate rainy season?

94. No, there can be no further doubt. These massacres, these killings of human beings, these tortures inflicted on the nationalists, these concentration camps, this absence of freedom and these violations of human rights are actually taking place in Angola under the command of the Portuguese Government.

95. It is impossible to over-emphasize the social and economic situation of the indigenous inhabitant who is crushed under the régime of forced labour and the innumerable injustices committed by Portugal in Angola.

96. We want Portugal to acknowledge, on the international level, the Angolan people's right of self-determination. Let it recognize their right to decide their own fate.

97. We want Portugal to recognize and accept the principle of Angola's independence. Let it also at last accept the fact that its laws and its supposed rights over Angola are obsolete and a thing of the past.

98. We ask Portugal to take all the necessary measures to remedy this anachronistic situation.

99. If Portugal really wants to remain the friend of the Angolan people, it will heed our requests. And if it really wants to remain the friend of the African people in general, it will heed our repeated requests.

100. On the national level, we have a great problem which is adding to our already heavy burdens: that is the problem of the Angolan refugees in the Congo. Everyone knows that we share a long frontier with Angola and that friendly and brotherly relations have existed for centuries between our two peoples. We have both suffered the vicissitudes of history, which were not easy to surmount. Together we have been

l'eau, mais parvint à s'accrocher à une branche. Il se laissa ensuite porter par le courant et reprit pied un peu plus loin.

"Plus de 700 réfugiés angolais, pour la plupart des parents et des amis des blessés, campent autour de l'hôpital. Dans les alentours de Kimpese, on compte plus de 18 000 Angolais.

"Il se passe en Angola des choses horribles."

Ainsi conclut le Dr Stuart.

92. Il est impossible de relater ici toutes les atrocités commises par le Portugal en Angola. On en a déjà parlé abondamment à l'Assemblée générale et ici même, au Conseil de sécurité. La radio et les journaux du monde entier en parlent journellement. Outre toutes ces informations, dont la véracité peut parfois être mise en doute à juste titre, nous recevons des lettres et des renseignements de nos gouvernements, de nos amis et même de quelques rescapés.

93. Comment douter encore de ces tortures, de ces mauvais traitements de tout genre? Comment en douter encore quand, malgré ces horreurs, le commandement des troupes portugaises s'excuse de n'avoir guère avancé à cause de la saison des pluies? Comment en douter encore quand ce même commandement de l'armée promet — Dieu nous en garde! — de rapides progrès et un succès assuré après la fin de cette mauvaise saison des pluies?

94. Non, plus aucun doute n'est possible. Les massacres, les tueries d'êtres humains, les tortures infligées aux nationalistes, les camps de concentration, les privations de liberté et les atteintes aux droits de l'homme, tous ces événements ont bel et bien lieu en Angola sous le commandement du Gouvernement portugais.

95. On ne saurait trop insister sur la situation sociale et économique de l'autochtone qui s'écroule sous le régime du travail forcé et qu'écrasent les injustices sans nombre commises par le Portugal en Angola.

96. Nous voulons que, sur l'ordre de la communauté internationale, le Portugal reconnaisse au peuple angolais le droit à la libre détermination. Qu'il lui reconnaisse le droit de disposer de lui-même, de déterminer son sort.

97. Nous voulons que le Portugal reconnaisse et accepte le principe de l'indépendance de l'Angola. Qu'il convienne enfin que ses lois et le droit qu'il prétend avoir sur l'Angola sont chose périmée et révolue.

98. Nous demandons que le Portugal prenne toutes les mesures nécessaires pour remédier à cette situation anachronique.

99. Si le Portugal compte vraiment rester l'ami du peuple angolais, il écoutera nos demandes. Et, s'il compte vraiment rester l'ami du peuple africain en général, il écoutera nos demandes répétées.

100. Sur le plan national, un grand problème est venu s'ajouter aux problèmes graves auxquels déjà nous avons à faire face: celui des réfugiés angolais au Congo. Tout le monde sait que l'Angola et le Congo ont une longue frontière commune et qu'à travers les siècles des relations amicales et fraternelles ont toujours uni nos deux peuples. Nous avons souffert ensemble les vicissitudes de l'histoire qui n'étaient

the prey of a foreign force. Everyone knows what happened to us in the era of the conquest of continents. It is because of this long life which we share that we take a special interest in the problem of Angola. It is for these reasons, that go back through history, that the thousands of Angolan refugees have been warmly welcomed in Congolese territory.

101. According to an official statement which was issued by the province of Leopoldville a month ago and which I have already brought to the attention of the representatives of the African States, more than 60,000 Angolan refugees have been registered in the five border areas where they have been given shelter. These are Songola, Matadi, Boma, Lukula and Tshela.

102. However, the declaration continues, the warm welcome given by our villages is no longer enough to cope with this rising tide of refugees.

103. The Congolese Government has to overcome many difficulties in housing and feeding all these destitute people, whose number is increasing in direct proportion to the activity of the Portuguese soldiers. We appeal to the international organization to review the problem of the situation of the Angolan refugees in the Congo (Leopoldville) with a view to taking action, in co-operation with the Congolese Government, to assist in feeding, housing and clothing the Angolan refugees and, in the case of the sick, to make its contribution to their medical care.

104. We appeal to the free peoples of the whole world to assist the Congolese Government so that the Angolan refugees are cared for under better conditions.

105. We appeal again to the Portuguese Government to put an end to these massacres so that the Angolan refugees may return to their homes with the assurance that calm has been restored in Angola.

106. Above all we want to spare our Angolan brothers the hard apprenticeship for independence that we had to serve. We also want them to be spared our sufferings. We want to avoid those deaths which only delay but do not halt the course of history.

107. We do not speak out of hatred for anyone; we want to be constructive and to help to find a solution before it is too late. In this connexion, we must even forget for an instant that we are dealing with people who are trying to exterminate a brother nation, with cruel men who set fire to entire villages and kill women and children who are taking no part in the struggle, and with irresponsible elements who are slaughtering the innocent, but who will be judged at the bar of history.

108. My delegation regrets that the Sub-Committee which the General Assembly established on 22 April 1961 by resolution 1603 (XV) has been prevented from carrying out its mandate.

109. It asks this Sub-Committee to be good enough to get in touch with the thousands of Angolan refugees in the Congo, who will be able to inform it of some facts connected with the statements on Angola made before the Assembly. These refugees are in the Congo, but they remain Angolans and, as such, they also have the right to be heard by the Sub-Committee.

pas faciles à surmonter. L'un et l'autre nous avons été la proie d'une force étrangère. Tout le monde sait quelle a été notre histoire lors des conquêtes des continents. C'est à cause de cette longue vie commune que nous portons un intérêt particulier au problème de l'Angola. C'est pour ces mêmes raisons, fondées sur une longue histoire, qu'un accueil chaleureux a été réservé aux milliers d'Angolais réfugiés sur le territoire congolais.

101. D'après une déclaration officielle de la province de Léopoldville qui remonte à un mois et que j'ai déjà portée à la connaissance des représentants des Etats africains, plus de 60 000 réfugiés angolais ont été enregistrés dans les cinq territoires limitrophes où ils sont hébergés. Il s'agit des territoires de Songolo, Matadi, Boma, Lukula et Tshela.

102. Cependant, poursuit la déclaration, l'accueil chaleureux de nos villages ne peut plus suffire à faire face à cette marée montante de réfugiés.

103. Le Gouvernement congolais doit en effet surmonter beaucoup de difficultés pour loger et nourrir toute cette population sans ressources, dont le nombre augmente au rythme de l'activité des militaires portugais. Nous faisons appel à l'Organisation internationale pour lui demander de revoir le problème que pose la situation des réfugiés angolais au Congo (Léopoldville) afin qu'en collaboration avec le Gouvernement congolais, elle puisse intervenir en vue d'aider à l'alimentation, au logement, à l'habillement des réfugiés angolais et, dans le cas des malades, apporter sa contribution aux soins médicaux.

104. Nous faisons appel aux peuples libres du monde entier pour qu'ils prêtent leur concours au Gouvernement congolais afin que l'aide aux réfugiés angolais puisse s'effectuer dans les meilleures conditions.

105. Nous faisons encore une fois appel au Gouvernement portugais pour qu'il cesse ses massacres, afin que les réfugiés angolais, une fois qu'ils seraient assurés que le calme règne chez eux, puissent regagner leur foyer.

106. Nous voulons avant tout épargner à nos frères angolais un apprentissage de l'indépendance aussi dur que celui qui a été le nôtre. Nous voulons que nos souffrances aussi leur soient épargnées. Nous voulons éviter les morts qui ne font que retarder l'histoire sans pouvoir l'arrêter.

107. Nous parlons sans haine pour personne; nous voulons être constructifs et aider à trouver une solution avant qu'il ne soit trop tard. Pour ce faire, nous devons même oublier, un instant, que nous nous entretenons avec les exterminateurs d'un peuple frère, avec les hommes cruels qui incendient les villages entiers, tuant des femmes et des enfants qui ne participent pas à la lutte, avec des irresponsables qui massacrent les innocents, mais qui seront jugés par l'histoire.

108. Ma délégation regrette que le Sous-Comité que l'Assemblée générale a créé le 22 avril 1961 aux termes de sa résolution 1603 (XV) ait été empêché de mettre à exécution le mandat qui lui était assigné.

109. Elle demande à ce sous-comité de bien vouloir entrer en contact avec les milliers de réfugiés angolais au Congo qui pourront le mettre au courant de quelques éléments relatifs aux déclarations faites devant l'Assemblée au sujet de l'Angola. Ils sont au Congo, mais ils restent Angolais et, comme tels, ils ont également le droit d'être entendus par le Sous-Comité.

110. My delegation fully supports the draft resolution [S/4828] which Ceylon, Liberia and the United Arab Republic have submitted on the Angolan question and hopes that this draft resolution will, even without amendments, muster the required number of votes so that it can be put into effect without delay.

111. My delegation concludes this statement on Angola by wishing its brothers in that country good luck and assures Angola that it will receive continuing assistance, both moral and material, from the Republic of the Congo (Leopoldville).

112. Mr. President, with your permission, I should like briefly to reply to the Soviet Union representative, who impugned the representative character of my delegation.

113. The representative of the Republic of the Congo has been duly accredited to the Security Council by the President of the Republic of the Congo [S/4823].

114. By a vote of 53 to 24, with 19 abstentions, the delegation appointed by the President of the Republic, Mr. Joseph Kasa-Vubu, was admitted to the United Nations on 22 November 1960 as the sole representative of the Congolese people.^{3/} It is difficult to see how the Soviet Union representative can now object to the hearing of a member of the delegation appointed by Mr. Kasa-Vubu who, moreover, has already been heard by other United Nations organs.

115. With the Council's permission, I shall remind Mr. Zorin of rule 17 of the provisional rules of procedure:

"Any representative on the Security Council, to whose credentials objection has been made within the Security Council, shall continue to sit with the same rights as other representatives until the Security Council has decided the matter."

116. On this point, it is also pertinent to remind Mr. Zorin of the words of the Soviet Union representative at the Security Council's 752nd meeting. At that time the question of Hungary was under discussion. On that occasion, the President proposed that the Hungarian representative "should sit at the Council table, but should not make a statement until the Secretariat has time to verify his credentials". [752nd meeting, para. 18.]

117. I stress the fact that our case is altogether different because there is no doubt about the validity of our credentials. But it is always a good thing to refresh some people's memories. On that occasion, 2 November 1956, since the case was not the same, the Soviet Union representative reminded the Council of the following:

"At a previous meeting [746th meeting] the Security Council adopted a decision to invite the representative of Hungary to take part in the consideration of this item. That decision still stands ... " [752nd meeting, para. 22.]

118. The Soviet Union representative drew the Council's attention to rule 17 of the provisional rules of procedure and stated that it ran counter to the President's proposal.

110. Ma délégation appuie pleinement le projet de résolution qu'ont présenté sur la question Ceylan, le Libéria et la République arabe unie [S/4828] et elle espère que, même sans aucune modification, ce projet de résolution recueillera le nombre de voix voulues pour pouvoir être mis à exécution sans aucun retard.

111. Ma délégation termine cet exposé sur l'Angola en souhaitant bonne chance au peuple frère de ce pays, auquel elle donne l'assurance d'une aide continue, aussi bien morale que matérielle, de la part de la République du Congo (Léopoldville).

112. Monsieur le Président, avec votre autorisation, je voudrais répondre brièvement au représentant de l'Union soviétique, qui s'est élevé contre le caractère représentatif de ma délégation.

113. Le représentant de la République du Congo a été dûment accrédité auprès du Conseil de sécurité par le Président de la République du Congo [S/4823].

114. La délégation désignée par le Président de la République, M. Joseph Kasa-Vubu, a été admise à siéger comme seule représentante du peuple congolais, le 22 novembre 1960, par 53 voix contre 24, avec 19 abstentions^{3/}. On ne voit pas comment le représentant de l'Union soviétique peut s'opposer maintenant à l'audition d'un représentant de la délégation désignée par M. Kasa-Vubu et qui, d'ailleurs, a déjà été entendue devant d'autres organes des Nations Unies.

115. Le Conseil me permettra de rappeler à M. Zorine l'article 17 du règlement intérieur provisoire:

"Tout représentant au Conseil de sécurité dont les pouvoirs soulèvent des objections au sein du Conseil de sécurité continue à siéger avec les mêmes droits que les autres représentants, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris une décision à ce sujet."

116. Sur ce point, il y a lieu de rappeler également à M. Zorine ce qu'a dit le représentant de l'Union soviétique lors de la 752ème séance du Conseil de sécurité. A ce moment-là, le Conseil discutait la question de Hongrie. A cette occasion, le Président avait proposé que le représentant de la Hongrie "siège à la table du Conseil mais qu'il ne fasse pas sa déclaration jusqu'à ce que le Secrétariat ait eu le temps de vérifier ses lettres de créances". [752ème séance, par. 18.]

117. J'insiste sur le fait que notre cas est très différent puisqu'il n'y a pas de doute quant à la validité de nos lettres de créance. Mais il est toujours bon de rafraîchir certaines mémoires. Ce jour-là, le 2 novembre 1956, puisqu'il ne s'agissait pas du revers de la médaille, le représentant de l'Union soviétique a rappelé ce qui suit:

"A une séance antérieure [746ème séance], le Conseil de sécurité a pris la décision d'inviter le représentant de la Hongrie à participer à l'examen de cette question. Cette décision est toujours valable ..." [752ème séance, par. 22.]

118. Le représentant de l'Union soviétique a attiré l'attention du Conseil sur l'article 17 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, affirmant qu'il allait à l'encontre de la proposition du Président.

^{3/} Official Records of the General Assembly, Fifteenth Session (Part I), Plenary Meetings, vol. 2, 924th meeting.

^{3/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session (1ère partie), Séances plénières, vol. 2, 924ème séance.

119. In my case, it is not the President who is raising objections but rather the representative who earlier made use of the same rule 17 of the provisional rules of procedure.

120. To those foreign States which are friends of Africa we would recall that Africa belongs to the Africans. I say "friendly States" because basically they are all friends; whether they support one or the other of the Congolese leaders, they say that they do so with the good intention of helping all the Congolese; so be it.

121. To our brother African States we say that the Congo belongs in the first instance to the Congolese and we beg them all to stop trying to divide us by undue interference in our internal affairs. We are familiar with this tactic of division: the aim is to divide and rule.

122. The Congolese leaders will come to an agreement. This is necessary, vital and urgent. Has Mr. Gizenga not stated that he wishes to come to an agreement with his political enemies? They are enemies today but tomorrow they will be merely political opponents.

123. Please—look after your own problems, for you have them too, and leave us alone.

124. The PRESIDENT: The Security Council will meet again this afternoon at 3 o'clock.

The meeting rose at 1.10 p.m.

119. Dans mon cas, ce n'est pas le Président qui soulève des objections, c'est le représentant qui, hier encore, s'est servi de ce même article 17 du règlement intérieur provisoire.

120. Aux Etats étrangers amis de l'Afrique, nous rappelons que l'Afrique est aux Africains. Je dis "Etats amis", car, au fond, ils sont tous amis; qu'ils soutiennent l'un ou l'autre des chefs congolais, ils disent qu'ils le font avec la bonne intention d'aider tous les Congolais. Soit.

121. Aux Etats africains frères nous disons que le Congo appartient, d'abord, aux Congolais, et nous les prions tous de cesser de nous diviser en s'immisçant trop dans nos affaires intérieures. L'arme de la division est connue: on divise pour régner.

122. Les chefs congolais arriveront à une entente. C'est nécessaire, c'est vital et c'est urgent. M. Gizenga ne vient-il pas de déclarer qu'il veut s'entendre avec ses ennemis politiques? Ils sont ennemis aujourd'hui; demain ce ne seront que de simples adversaires politiques.

123. De grâce, occupez-vous de vos problèmes — vous en avez aussi — et laissez-nous un peu tranquilles.

124. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La prochaine séance du Conseil aura lieu à 15 heures.

La séance est levée à 13 h 10.

WHERE TO BUY UNITED NATIONS PUBLICATIONS ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DE L'ONU SONT EN VENTE

AFRICA/AFRIQUE

CAMEROUN: LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAÏN
La Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.
ETHIOPIA/ÉTHIOPIE: INTERNATIONAL
PRESS AGENCY, P. O. Box 120, Addis Ababa.
GHANA: UNIVERSITY BOOKSHOP
University College of Ghana, Legon, Accra.
MOROCCO/MAROC: CENTRE DE DIFFUSION
DOCUMENTAIRE DU B.E.P.I.,
8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.
SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD:
VAN SCHAIK'S BOOK STORE (PTY.), LTD.
Church Street, Box 724, Pretoria.
**UNITED ARAB REPUBLIC/
RÉPUBLIQUE ARABE UNIE:**
LIBRAIRIE "LA RENAISSANCE D'ÉGYPTÉ"
9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

ASIA/ASIE

BURMA/BIRMANIE: CURATOR,
GOVT. BOOK DEPOT, Rangoon.
CAMBODIA/CAMBODGE:
ENTREPRISE KHMÈRE DE LIBRAIRIE
Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.
CEYLON/CEYLAN: LAKE HOUSE BOOKSHOP
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244,
Colombo.
CHINA/CHINE:
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.
99 Chung King Road, 1st Section, Taipeh, Taiwan.
THE COMMERCIAL PRESS, LTD.
211 Honan Road, Shanghai.
HONG KONG/HONG-KONG:
THE SWINDON BOOK COMPANY
25 Nathan Road, Kowloon.
INDIA/INDE:
ORIENT LONGMANS
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras
& New Delhi.
OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY
Calcutta & New Delhi.
P. VARADACHARY & COMPANY
Madras.
INDONESIA/INDONÉSIE: PEMBANGUNAN, LTD.
Gunung Sahari 84, Djakarta.
JAPAN/JAPON: MARUZEN COMPANY, LTD.
6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.
KOREA (REP. OF)/CORÉE (RÉP. DE):
EUL-YOO PUBLISHING CO., LTD.
2, KA, Chongno, Seoul.
PAKISTAN:
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY
Dacca, East Pakistan.
PUBLISHERS UNITED, LTD.
Lahore.
THOMAS & THOMAS
Karachi.
PHILIPPINES: ALEMAR'S BOOK STORE
769 Rizal Avenue, Manila.
SINGAPORE/SINGAPOUR:
THE CITY BOOK STORE, LTD., Collyer Quay.
THAILAND/THAÏLANDE: PRAMUAN MIT, LTD.
55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
VIET-NAM (REP. OF/RÉP. DU):
LIBRAIRIE-PAPETERIE XUÂN THU
185, rue Tu-do, B. P. 283, Saigon.

BELGIUM/BELGIQUE: AGENCE
ET MESSAGERIES DE LA PRESSE, S. A.
14-22, rue du Persil, Bruxelles.
CZECHOSLOVAKIA/TCHÉCOSLOVAQUIE:
ČESKOSLOVENSKÝ SPISOVATEL
Národní Třída 9, Praha 1.
DENMARK/DANEMARK:
EJNAR MUNKSGAARD, LTD.
Nørregade 6, København, K.
FINLAND/FINLANDE:
AKATEEMINEN KIRJAKAUPPA
2 Keskuskatu, Helsinki.
FRANCE: ÉDITIONS A. PÉDONE
13, rue Soufflot, Paris (Ve).
**GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF)/
ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'):**
R. EISENSCHMIDT
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.
ELWERT UND MEURER
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
ALEXANDER HORN
Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. SAARBACH
Gertrudenstrasse 30, Köln (1).
GREECE/GRÈCE:
LIBRAIRIE KAUFFMANN
28, rue du Stade, Athènes.
ICELAND/ISLANDE:
BOKAVERZLUN SIGFÚSAR
EYMUNDSSONAR H. F.
Austurstraeti 18, Reykjavik.
IRELAND/IRLANDE: STATIONERY OFFICE
Dublin.
ITALY/ITALIE:
LIBRERIA COMMISSIONARIA SANSONI
Via Gino Capponi 26, Firenze,
& Via D. A. Azuni 15/A, Roma.
LUXEMBOURG: LIBRAIRIE J. TRAUSCH-
SCHUMMER
Place du Théâtre, Luxembourg.
NETHERLANDS/PAYS-BAS:
N. V. MARTINUS NIJHOFF
Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.
NORWAY/NORVÈGE:
JOHAN GRUNDT TANUM
Karl Johansgate, 41, Oslo.
PORTUGAL: LIVRARIA RODRIGUES & CIA.
186 Rua Aurea, Lisboa.
SPAIN/ESPAGNE:
LIBRERIA BOSCH
11 Ronda Universidad, Barcelona.
LIBRERIA MUNDI-PRENSA
Castelló 37, Madrid.
SWEDEN/SUÈDE: C. E. FRITZE'S
KUNGL. HOVBOKHANDEL A-B
Fredsgatan 2, Stockholm.
SWITZERLAND/SUISSE:
LIBRAIRIE PAYOT, S. A.
Lausanne, Genève.
HANS RAUNHARDT
Kirchgasse 17, Zürich 1.
TURKEY/TURQUIE:
LIBRAIRIE HACHETTE
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
**UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS/
UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIÉTIQUES:** MEZHODNARODNAYA
KNYIGA, Smolenskaya Plushchad, Moskva.
UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI:
H. M. STATIONERY OFFICE
P. O. Box 569, London, S.E.1
(and HMSO branches in Belfast, Birmingham,
Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).
YUGOSLAVIA/YOUGOSLAVIE:
CANKARJEVA ZALOŽBA
Ljubljana, Slovenia.
DRŽAVNO PREDUZEĆE
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11,
Beograd.
PROSVJETA
5, Trg Bratsva i Jedinstva, Zagreb.
PROSVETA PUBLISHING HOUSE
Import-Export Division, P. O. Box 559,
Terazije 16/1, Beograd.

LATIN AMERICA/ AMÉRIQUE LATINE

ARGENTINA/ARGENTINE: EDITORIAL
SUDAMERICANA, S. A., Alsina 500, Buenos Aires.
BOLIVIA/BOLIVIE: LIBRERIA SELECCIONES
Casilla 972, La Paz.
BRAZIL/BRÉSIL: LIVRARIA AGIR
Rua México 98-B, Caixa Postal 3291,
Rio de Janeiro.
CHILE/CHILI:
EDITORIAL DEL PACIFICO
Ahumada 57, Santiago.
LIBRERIA IVENS
Casilla 205, Santiago.
COLOMBIA/COLOMBIE: LIBRERIA BUCHHOLZ
Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.
COSTA RICA: IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS
Apartado 1313, San José.
CUBA: LA CASA BELGA
O'Reilly 455, La Habana.
**DOMINICAN REPUBLIC/RÉPUBLIQUE
DOMINICAINE:** LIBRERIA DOMINICANA
Mercedes 49, Santo Domingo.
ECUADOR/ÉQUATEUR:
LIBRERIA CIENTIFICA, Casilla 362, Guayaquil.
EL SALVADOR/SALVADOR: MANUEL NAVAS Y CIA.
1a. Avenida Sur 37, San Salvador.
GUATEMALA: SOCIEDAD ECONOMICA-
FINANCIERA
6a. Av. 14-33, Ciudad de Guatemala.
HAITI/HAÏTI:
LIBRAIRIE "À LA CARAVELLE", Port-au-Prince.
HONDURAS: LIBRERIA PANAMERICANA
Tegucigalpa.
MEXICO/MEXIQUE: EDITORIAL HERMES, S. A.
Ignacio Mariscal 41, México, D. F.
PANAMA: JOSE MENENDEZ
Agencia Internacional de Publicaciones,
Apartado 2052, Av. 8A, Sur 21-58, Panamá.
PARAGUAY: AGENCIA DE LIBRERIAS
DE SALVADOR NIZZA
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.
PERU/PÉROU: LIBRERIA INTERNACIONAL
DEL PERU, S. A. Casilla 1417, Lima.
URUGUAY: REPRESENTACION DE EDITORIALES,
PROF. H. D'ELIA
Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.
VENEZUELA: LIBRERIA DEL ESTE
Av. Miranda, No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

MIDDLE EAST/MOYEN-ORIENT

IRAQ/IRAK: MACKENZIE'S BOOKSHOP
Baghdad.
ISRAEL/ISRAËL: BLUMSTEIN'S BOOKSTORES
35 Allenby Rd. & 48 Nachlat Benjamin St.,
Tel Aviv.
JORDAN/JORDANIE: JOSEPH I. BAHOUS & CO.
Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.
LEBANON/LIBAN:
KHAYAT'S COLLEGE BOOK COOPERATIVE
92-94, rue Bliss, Beyrouth.

NORTH AMERICA/ AMÉRIQUE DU NORD

CANADA: THE QUEEN'S PRINTER
Ottawa, Ontario.
**UNITED STATES OF AMERICA/
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:**
SALES SECTION, UNITED NATIONS, New York.

OCEANIA/Océanie

AUSTRALIA/AUSTRALIE:
MELBOURNE UNIVERSITY PRESS
369 Lonsdale Street, Melbourne, C.1.
NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZÉLANDE:
UNITED NATIONS ASSOCIATION OF
NEW ZEALAND, C. P. O. 1011, Wellington.

[62B1]

Orders and inquiries from countries where sales agencies have not yet been established may be sent to: Sales Section, United Nations, New York, U.S.A., or to Sales Section, United Nations, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de bureaux de vente peuvent être adressées à la Section des ventes, ONU, New York (É.-U.), ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse).

Litho in U.N.

Price: \$U.S. 0.35; 2/6 stg.; Sw. fr. 1.50
(or equivalent in other currencies)

29405-September 1962-1,725